

Le Centre Public
d'Action Sociale de
Molenbeek-Saint-Jean



**Domaines
d'actions**



Edition 2008

Table des matières

EDITORIAL		2
1. Introduction		3
2. Objectifs et fonctionnement du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean		
2.1 Missions		4
2.2 Le Conseil de l'Action Sociale		5
2.3 Service social général		6
2.4 Service ombuds		7
3. Le budget		
3.1 Revenu d'intégration		8
3.2 Aide sociale équivalente		9
3.3 Montants des aides		9
3.4 Procédure de demande d'aide (financière) auprès du C.P.A.S.		10
3.5 Médiation de dettes		10
4. La santé		
4.1 Carte médicale		12
4.2 Maisons et centres médicaux		13
4.2.1. Maison médicale du Vieux Molenbeek		13
4.2.2. La Médicale Avicenne		13
4.2.3. Norman Bethune		14
4.2.4. De Brug - La Passerelle		14
4.2.5. Le Renfort		15
4.2.6. Le Maritime		15
4.2.7. Centre médical "Fulton"		15
4.2.8. Centre médical "Delaunoy"		16
4.2.9. Centre médical de Molenbeek		16
4.2.10. Dental Clinics		16
4.2.11. Foyer - Centre de soins prénatals		16
4.2.12. Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt		17
4.2.13. Centre dentaire du Karreveld		17
4.2.14. Médinuit		17
4.3 Aide médicale urgente		18
4.4 Santé mentale		18
4.4.1. Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean		18
4.4.2. D'ici et d'Ailleurs		19
4.5 Antenne du projet LAMA		19
4.6 Le Pont		20
4.7 Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes		20
4.8 Office de la Naissance et de l'Enfance		21
5. Grand Age		
5.1 Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"		22
5.2 Aide aux familles et aux personnes âgées		23
5.3 Centre de rencontre Marie-José		24
5.4 Infor-Homes et Home Info		25
6. Jeunesse		
6.1 Cap JIM		26
6.2 L'Oranger		27
6.3 La Goutte d'Huile		27
6.4 Notre Coin de Quartier		28

6.5 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"		28
6.6 CLES - Maisons de Quartier		29
7. Formations et emploi		
7.1 Molenbeek Job Info		30
7.2 Mission Locale de Molenbeek		31
7.3 Molenbeek Formation		32
7.4 Lire et Ecrire		32
7.5 Centre de Formation Bonnevie		33
7.6 Centre Régional d'Intégration Foyer - Formation		34
7.7 Formation Insertion Jeunes		34
7.8 JES		35
7.9 Le Piment		36
7.10 Agence Locale pour l'Emploi		36
7.11 Actiris - Antenne et Espace Ressources Emploi		37
7.12 Guichet d'Economie Locale de Molenbeek		37
8. Epanouissement social		
8.1 Solidarité Savoir		38
8.2 La Porte Verte		39
8.3 Caritas Molenbeek		39
8.4 Randstad		39
8.5 De Vaartkapoen		40
8.6 Archipel - Welkom		40
8.7 SAMPA		41
8.8 Centre Régional d'Intégration Foyer - Intégration des étrangers		41
8.9 Bureau d'Aide à l'écriture		42
8.10 Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif		42
8.11 Espaces informatiques		43
8.12 Molenbeek-CLES-Sport		43
8.13 Maison des Cultures et de la Cohésion sociale		43
9. Logement		
9.1 Maison d'accueil "Le Relais"		44
9.2 La Rue		45
9.3 S.C.R.L. "Le Logement Molenbeekois"		46
9.4 Maison de Quartier Bonnevie		46
9.5 Agence Immobilière Sociale - La MAIS A.S.B.L.		47
9.6 Origine et Habitat : mode d'emploi		47
10. Aide en nature		
10.1 A Vos Services		48
10.2 Snijsboontje		49
10.3 Restaurant "Les Uns et les Autres"		49
10.4 Oxfam-Solidarité		50
11. Conclusion		51
Index		52
Glossaire et coordonnées générales du C.P.A.S.		61

Cher citoyen,

Les modalités de production des politiques sociales ont évolué en fonction des missions de l'Etat, dont celle de l'action sociale du C.P.A.S. est d'aider chacun à mener une vie plus épanouissante et plus indépendante. L'objectif est de contribuer à l'amélioration du bien-être individuel et des conditions de vie des citoyens, de prévenir l'exclusion sociale, d'accroître la cohésion sociale, de contrer et de prévenir la pauvreté.

La diffusion des informations et des fonctions du C.P.A.S. comme organisme essentiel dans l'élaboration et l'exécution des missions de coordination sociale, de protection sociale et de redistribution des revenus s'avère indispensable.

"Informier le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie", est un élément majeur dans la conduite de l'action publique moderne, tel que l'ordonne la Loi organique des C.P.A.S. (Art.60 bis et Art.62). Ce devoir d'information est accompli par la publication de cette brochure destinée aux citoyens, usagers ou non du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean.

Notre commune foisonne d'initiatives sociales, privées ou publiques, qui ne cessent de se développer et de se transformer pour essayer de répondre au mieux aux besoins de la population. Cette richesse demeure trop souvent méconnue.

Cette brochure a donc pour objectif de permettre au citoyen de trouver aisément son chemin dans cette abondante offre de services.

L'importance et la variété de l'offre ne permettaient d'ailleurs pas aux auteurs d'être exhaustifs. Ils ont dû faire des choix et ont privilégié une option originale de présenter côte à côte services du C.P.A.S. et initiatives associatives lorsqu'ils œuvraient dans le même domaine. Option symboliquement originale car elle veut dépasser les anciens clivages stériles, voire les oppositions, entre l'action des pouvoirs publics et celle des A.S.B.L.

Nous saisissons d'ailleurs l'occasion de rendre ici hommage aux travailleurs des divers services du C.P.A.S. qui, au quotidien et loin des projecteurs médiatiques, essaient de fournir un travail de qualité au bénéfice de nos concitoyens. Travail difficile et insuffisamment valorisé sans lequel pourtant nombre de personnes dites précarisées ne verraient plus aucune issue à leur situation.

Christian Magérus,



*Le Président du C.P.A.S.
de Molenbeek-Saint-Jean*

Philippe Moureaux,



*Le Bourgmestre
de Molenbeek-Saint-Jean*

1. Introduction



Au cours de ces dernières années, les missions du Centre Public d'Action Sociale de Molenbeek-Saint-Jean n'ont cessé de s'accroître et de gagner en importance ; elles sont devenues bien plus que l'octroi du revenu d'intégration.

De fait, une des priorités de la politique sociale menée par le centre est aujourd'hui l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente.

Le centre poursuit des efforts pour garantir à ses usagers

deux dimensions fondamentales de la citoyenneté et de la dignité humaine : la participation à la vie collective et l'épanouissement au sens large. A cela s'ajoutera une mise en œuvre des actions visant le maintien à domicile de la personne âgée, notamment par un service des repas à domicile du C.P.A.S., le développement du service Aide aux familles et aux personnes âgées ainsi que des actions intergénérationnelles. Enfin, le Centre poursuivra ses initiatives dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et ce, pour tous les bénéficiaires.

Le C.P.A.S. ne peut, malgré la gamme étendue de services offerts, répondre à l'ensemble des besoins des habitants de la commune. C'est pour cette raison que l'institution a développé des collaborations avec des initiatives sociales communales ou privées qui complètent ses champs d'actions.

Cette brochure se veut un guide pour présenter les services du Centre Public d'Action Sociale s'adressant au public, mais aussi certaines associations molenbeekoises proches du C.P.A.S. avec lesquelles des conventions ou collaborations étroites sont établies. Nous espérons, grâce à cette brochure, aider à orienter le lecteur voulant faire appel à ces différents services.



2. Objectifs et fonctionnement du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean

2.1 Missions

“Toute personne a droit à l’aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.”

(Article premier de la loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976)

Afin de permettre à chacun de mener une existence conforme à la dignité humaine et donc d’assurer le droit à l’aide sociale, un Centre Public d’Action Sociale (C.P.A.S.) a été créé dans chaque commune de Belgique.

Les règles fondamentales de la mission et du fonctionnement des C.P.A.S. ont été fixées dans trois lois principales :

- la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les C.P.A.S.
- la loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976.
- la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l’intégration sociale.

L’aide sociale et le droit à l’intégration sociale sont les moyens mis en œuvre par le législateur pour que chacun trouve, ou retrouve, la dignité humaine.

“Le Centre Public d’Action Sociale a pour mission d’assurer aux personnes et aux familles l’aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.” (Article 57, §1, de la loi organique des C.P.A.S.)

L’aide fournie par les C.P.A.S. peut donc viser à soigner, guérir ou prévenir ou encore être de nature matérielle, sociale, médicale ou psychologique.

Elle va de l’aide financière à la mise à l’emploi, en passant par les aides à domicile, les admissions dans les établissements, la médiation des dettes ou encore l’aide psychosociale ou juridique. Le C.P.A.S. examine toute demande d’aide sociale et propose les moyens les plus appropriés pour la satisfaire.

2.2 Le Conseil de l’Action Sociale

Chaque C.P.A.S. est géré par un Conseil de l’Action Sociale.

Les membres du Conseil de l’Action Sociale sont élus par le Conseil communal tous les six ans après les élections communales.

A Molenbeek-Saint-Jean, le Conseil de l’Action Sociale se répartit entre divers organes spécialisés dont le Bureau Permanent, qui s’occupe des affaires courantes et du personnel, et le Comité Spécial du Service Social, qui prend les décisions concernant les demandes d’aides.

Le Conseil de l’Action Sociale à Molenbeek-Saint-Jean compte 13 membres et est dirigé par le Président qui est élu au sein du Conseil.

Le Président, actuellement Monsieur Christian Magérus, dirige les activités du C.P.A.S. et est chargé de faire exécuter les décisions. Il représente le C.P.A.S. dans les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Sous l’autorité du Conseil, sont placés le Secrétaire et le Receveur. Le Secrétaire du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean est actuellement Madame Tina Martens et le Receveur Monsieur Jean-Pierre Ophalvens.

Le Secrétaire dirige l’administration. Il est le chef du personnel. Il assiste sans voix délibérative aux réunions du Conseil. Le Secrétaire veille au respect des lois dans les décisions prises par le C.P.A.S. et signe avec le Président tous les documents émanant du Centre.

Le Receveur, lui, est chargé d’effectuer les recettes et d’acquitter les dépenses du C.P.A.S. Il assure la gestion du patrimoine du C.P.A.S.

En outre, plus de 500 employés travaillent au bon fonctionnement du C.P.A.S. : des assistants sociaux, des infirmiers, des agents administratifs...

Le Conseil de l’Action Sociale de Molenbeek-Saint-Jean, mis en place en 2007, se compose comme suit :

- Monsieur Christian Magérus, Président
- Monsieur Marc Dumont, Membre
- Madame Dina Bastin, Membre
- Monsieur Azeddine Lizani, Membre
- Monsieur Roland Vandenhove, Membre
- Monsieur Claude Mertens, Membre
- Monsieur Luc Van Butsele, Membre
- Madame Arlette De Backer, Membre
- Monsieur Pascal Gardinal, Membre
- Monsieur Joris Claessens, Membre
- Madame Anne Rabatti, Membre
- Monsieur Lazare Mbulu Azanga, Membre
- Monsieur Alain Bultot, Membre

2.3 Service social général

Informations pratiques

- Le service social du C.P.A.S. est accessible tous les jours de la semaine de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45.
- **Secteur Vandenpeereboom**
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.53.21
Fax : 02/412.54.08
- **Secteur Historique Duchesse**
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.53.41
Fax : 02/412.54.08
- **Secteur Maritime**
Rue Vandenboogaerde, 64-66
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/421.32.75 (service social)
02/421.32.70 (RDV)
Fax : 02/421.32.71
- **Secteur Haut**
Rue de la Vieillesse Heureuse, 2A
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/481.99.95
Fax : 02/481.99.99

Le service social du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean est organisé sur base sectorisée **en fonction du lieu de résidence du demandeur**.

Les travailleurs sociaux sont répartis en 4 secteurs :

- secteur Vandenpeereboom,
- secteur Historique Duchesse,
- secteur Maritime,
- secteur Haut.

Pour savoir à quel secteur le demandeur doit s'adresser et qui est son assistant social, il suffit de téléphoner au numéro général du C.P.A.S.

Un service de garde est également assuré chaque jour ouvrable afin que les situations urgentes soient traitées rapidement.

2.4 Service ombuds

Informations pratiques

- Les plaintes écrites doivent être envoyées ou déposées au :
- **Service ombuds**
C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Le service ombuds, chargé du recueil et du suivi des réclamations du public, a comme missions de faire la médiation entre les usagers du C.P.A.S. et l'administration, ainsi que d'améliorer les pratiques à l'intérieur de l'institution. Mais attention, l'Ombuds est une autorité de dernier recours qui intervient lorsque les différents recours internes ont été épuisés.

Le service ombuds s'adresse à l'usager qui s'estime lésé par une erreur, une illégalité, une mauvaise volonté, un excès de zèle, un défaut d'action ou un manque de qualité des services.

Pour introduire une plainte, l'usager doit adresser une réclamation écrite au service ombuds en communiquant ses coordonnées personnelles, l'objet de sa plainte et le déroulement des faits.

Le service ombuds du C.P.A.S. de Molenbeek est soutenu par la COCOM et la Loterie Nationale.



3. Le budget



3.1 Revenu d'intégration

Depuis le 1er octobre 2002, on ne parle plus de droit à un minimum de moyens d'existence (minimex), mais bien de droit à l'intégration sociale.

Le droit à l'intégration sociale se concrétise soit par un emploi, soit par un projet individualisé d'intégration sociale (sous forme de contrat), soit par l'octroi du revenu d'intégration.

Pour pouvoir bénéficier du droit à l'intégration sociale, le demandeur doit simultanément remplir les conditions suivantes :

- 1) **La nationalité** : être belge, ou apatride, ou réfugié reconnu, ou encore être étranger inscrit au registre de la population (c'est-à-dire être établi).
- 2) **L'âge** : être majeur, ou mineur émancipé par le mariage, ou mineur célibataire avec charge d'un ou plusieurs enfants, ou encore mineure enceinte.
- 3) **Le lieu de résidence** : résider en Belgique de manière habituelle, permanente et légale.
- 4) **Des ressources insuffisantes** : ne pas disposer de ressources suffisantes. Le demandeur ne peut pas y prétendre et n'est pas en mesure de se les procurer, soit par ses efforts personnels, soit par d'autres moyens. Le C.P.A.S. calcule les ressources de la personne conformément à la réglementation. Dans certains cas, les ressources des personnes cohabitantes sont prises en compte.

- 5) **La disposition au travail** : prouver sa disposition à travailler, à moins que des raisons de santé ou d'équité n'en empêchent le demandeur. Une spécificité est prévue pour les jeunes de moins de 25 ans : s'ils acceptent un contrat individualisé d'intégration sociale, ils rempliront cette condition de "travail". Ce contrat peut porter sur un travail, une formation, des études. . .
- 6) **Epuisement des droits aux prestations sociales** : faire valoir les droits aux prestations dont la personne pourrait bénéficier en vertu de la législation sociale (ex : pension, allocations de chômage).
- 7) **Epuisement des droits aux aliments** : dans ce cas, le C.P.A.S. peut contraindre le demandeur à faire valoir ses droits à l'égard des personnes qui lui doivent des aliments (conjoint, ex-conjoint, parents, enfants).

3.2 Aide sociale équivalente

Si toutes les conditions susmentionnées sont remplies, sauf la condition de nationalité, la personne pourra bénéficier de l'aide sociale équivalente, dont le montant équivaut à celui du revenu d'intégration, pour autant que son séjour soit légal sur le territoire belge.

3.3 Montants des aides

Les montants du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente sont identiques. Ils varient en fonction de la situation familiale de la personne.

Catégories	Montants par mois (*)	
Personne vivant exclusivement avec une famille à sa charge	€911,93	Outre l'indexation, les montants du revenu d'intégration font régulièrement l'objet d'une planification de revalorisation. (*) : Montants arrêtés au 1 ^{er} janvier 2008
Personne isolée	€683,95	
Personne cohabitante avec une ou plusieurs personnes	€455,96	

3.4 Procédure de demande d'aide (financière) auprès du C.P.A.S.

Si quelqu'un rencontre des difficultés et veut introduire une demande d'aide au C.P.A.S., il doit prendre rendez-vous avec un travailleur social du C.P.A.S. de la commune où il réside. Ainsi, le C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean n'est compétent que pour les Molenbeekois.

Un rendez-vous est alors donné au demandeur. Lors de cet entretien, l'assistant social examine la demande d'aide et informe la personne de ses droits et obligations. Le demandeur doit en échange fournir tous les éléments nécessaires à l'enquête sociale. Attention, si des renseignements inexacts ou incomplets sont donnés volontairement au C.P.A.S., l'aide accordée pourrait être suspendue ou supprimée et, le cas échéant, récupérée.

A la fin du premier entretien, la personne peut demander un accusé de réception qui lui servira de preuve qu'une demande d'aide a été introduite.

Sur base de ces informations, le travailleur social constitue un rapport qu'il soumet au Comité Spécial du Service Social. Le Comité prend alors une décision sur la demande d'aide. Notons que le demandeur du revenu d'intégration a le droit d'être entendu le jour de l'examen de son dossier.

Une décision doit être prise dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande d'aide et notifiée (c'est-à-dire communiquée officiellement) dans les 8 jours.

Si le demandeur n'est pas d'accord avec la décision du C.P.A.S. ou si elle n'a pas été prise dans le délai imposé, un recours peut être introduit auprès du Tribunal du Travail dans les 3 mois à partir de la date de la notification ou de la date à laquelle elle aurait dû être envoyée au plus tard.

3.5 Médiation de dettes

Le service de Médiation de dettes est un service gratuit qui s'adresse à tous les Molenbeekois qui se trouvent dans une situation de (sur)endettement. Il n'est pas nécessaire d'être déjà aidé par le C.P.A.S.

Le service agit en tant qu'intermédiaire neutre entre la personne et ses créanciers.

Le travail se fait en plusieurs étapes : examen de la situation socio-financière de la personne, inventaire des dettes, établissement d'un budget en fonction des dépenses et des revenus, information des créanciers du travail entamé (avec accord de la personne) et mise en place d'une stratégie d'intervention.

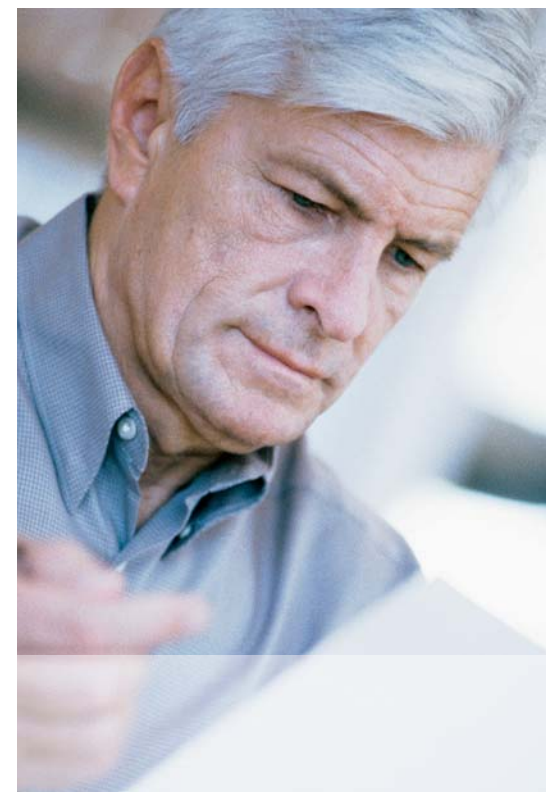
Le service s'engage, dans le respect du secret professionnel, à fournir l'information nécessaire en matière de crédit et d'endettement.

Une fois le processus de médiation mis en place, la personne collabore activement en donnant toutes les informations utiles à l'étude de son dossier et respecte le(s) plan(s) de paiement établi(s).

Attention, il s'agit bien d'un service de médiation de dettes et non d'avance ou de prêt d'argent.

Dans le cadre de projets à caractère préventif, le service propose des journées d'information sur le surendettement et aborde, de manière divertissante et participative, des thèmes tels que la dette, les crédits, le budget et la consommation au sens large.

Le service de Médiation de dettes est agréé par la COCOM dans le cadre de l'ordonnance du 7 novembre 1996 concernant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes.



Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45 (sur rendez-vous).
- Séance d'informations collective tous les jeudis à 10h sur base d'une inscription préalable.
- Situé au siège central du C.P.A.S.
Tél. : 02/412.53.45
Fax : 02/412.53.85
- Numéro d'agrément : MD/S 1.12

4. La santé



4.1 Carte médicale

Le C.P.A.S. peut, après enquête, octroyer une carte médicale aux personnes qui remplissent certaines conditions : des revenus peu élevés ainsi qu'une nécessité médicale avec des frais médicaux importants. La carte médicale est nominative et a une durée limitée. Elle peut cependant être renouvelée après examen d'une demande de prolongation.

Lors de l'entretien social, l'assistant social explique toutes les spécificités de l'utilisation de cette carte. Sont jointes à la notification les listes complètes des médecins généralistes et spécialistes, des kinésithérapeutes, pharmaciens, dentistes, psychologues, des maisons médicales et hôpitaux collaborant avec le C.P.A.S. et pour lesquels la carte médicale est donc valable.

La carte médicale offre de nombreux avantages, comme des consultations gratuites chez un médecin généraliste ou des médicaments sur prescription à €1,50 (pour autant que le médicament atteigne ce montant). Mais attention, il est nécessaire de toujours consulter le médecin généraliste et le pharmacien mentionnés sur la carte médicale, sans quoi les frais seront à charge du demandeur.

Pour consulter un spécialiste, le bénéficiaire de la carte médicale peut se rendre soit directement chez un des médecins spécialistes agréés par le C.P.A.S., soit chez le médecin

généraliste mentionné sur sa carte médicale qui lui délivrera un réquisitoire pour un spécialiste des hôpitaux Iris. Une exception existe pour les patients néerlandophones qui peuvent recevoir des réquisitoires pour se faire soigner par des psychologues et des psychiatres à l'AZ VUB.

Pour les hospitalisations non urgentes, il faut toujours un réquisitoire que le C.P.A.S. remet à la personne en possession d'un certificat médical. Le réquisitoire garantit au patient de pouvoir être admis sans devoir payer une caution. Pour les hospitalisations urgentes, il n'est pas nécessaire d'avoir un réquisitoire.

Informations pratiques

- Carte médicale : ouvert tous les jours de la semaine de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45.
- Guichet hospitalisation : ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h.
- Accueil sur rendez-vous en téléphonant ou en venant sur place.

4.2 Maisons et centres médicaux

4.2.1. Maison médicale du Vieux Molenbeek

La maison médicale du Vieux Molenbeek, accessible aux plus démunis, offre des services en médecine générale, kinésithérapie et ostéopathie.

La carte médicale est valable pour tous les médecins généralistes et kinésithérapeutes travaillant à la maison médicale (à condition qu'ils soient agréés par le C.P.A.S.). Cependant, les frais d'ostéopathie ne sont pas pris en charge par le C.P.A.S.

Outre les soins médicaux en cabinet et à domicile, la maison médicale organise des rencontres, des formations et des réunions à thèmes relatives à la santé, au bien-être et à l'accès aux soins.

Informations pratiques

- Consultations en médecine générale : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (fermé le mardi entre 12h à 14h).
- Garde médicale : 24h/24, week-ends compris. Kinésithérapie et ostéopathie sur rendez-vous.
- Rue de la Savonnerie, 7
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.26.15
Fax : 02/410.16.29
E-mail : vieuxmolenbeek@scarlet.be

4.2.2. La Médicale Avicenne

La Médicale Avicenne est un centre médical composé de médecins généralistes, dentistes et kinésithérapeutes. Tous pratiquent une médecine basée sur une relation humaine et personnalisée avec le patient dans le respect d'une confiance réciproque.

Les consultations sont gratuites pour les bénéficiaires de la carte médicale.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h et le mercredi jusqu'à 19h. Consultations sans rendez-vous en médecine générale, dentisterie et kinésithérapie
- Boulevard Belgica, 41
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/426.17.35

4.2 Maisons et centres médicaux

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h à 11h
- Rue Piers, 68
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.98.18
Fax : 02/414.34.37
- E-mail : mmbn@skynet.be

Informations pratiques

- Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 19h (consultations sur rendez-vous)
- Service de garde pour les urgences : accessible jour et nuit la semaine, le week-end et les jours fériés.
- Rue des Etangs Noirs, 71
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.18.38
Fax : 02/411.46.44

4.2.3. Norman Bethune

Norman Bethune est un centre médical qui offre des consultations gratuites aux détenteurs de la carte médicale, en médecine générale, dentisterie, orthodontie et kinésithérapie tout en étant sensible aux questions d'accessibilité et aux aspects culturels de la santé et de la maladie.

Outre la gestion des problématiques individuelles, il présente des programmes de promotion de la santé. Des animations collectives sont organisées dans les écoles et associations socioculturelles de Molenbeek (enfants, jeunes, adultes).

4.2.4. De Brug – La Passerelle

La Passerelle est une maison médicale composée de médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, infirmiers, diététiciens et promoteurs de santé.

La maison médicale travaille avec le système de paiement forfaitaire qui résulte d'un accord entre la Passerelle, l'INAMI et les organismes assureurs. Les patients signent un contrat avec le centre qui reçoit un montant fixe des mutualités pour chaque personne qui adhère au système.

Les consultations sont dès lors gratuites pour les patients inscrits. Ils devront cependant payer la totalité de leurs honoraires sans intervention de la mutualité lorsqu'ils se font soigner en dehors de la maison médicale. Ce système n'inclut pas les dentistes qui sont encore payés à chaque consultation.

Les détenteurs de la carte médicale peuvent également se faire soigner gratuitement chez les médecins généralistes, les kinésithérapeutes, les dentistes et les infirmiers de La Passerelle.

La Passerelle organise également des activités de prévention et de promotion de santé pour la clientèle de la maison médicale et tous les habitants du quartier, souvent en collaboration avec d'autres associations dans le quartier.

4.2.5. Le Renfort

La maison médicale "Le Renfort" fait partie de l'association "Médecine pour le Peuple" qui a pour objectif d'être accessible à tous.

Comme "De Brug - La Passerelle" (voir 4.2.4.), "le Renfort" fonctionne avec le système de paiement forfaitaire, c'est-à-dire que les patients qui sont inscrits à la maison médicale se font soigner gratuitement par les trois médecins généralistes.

La particularité de la maison médicale est de connaître les patients dans leur contexte médical, mais également familial et social.

4.2.6. Le Maritime

Le centre médical "Le Maritime" est composé de médecins généralistes, spécialistes en cardiologie, gastro-entérologie et ophtalmologie, dentistes, kinésithérapeutes, pédicure médicale, diététicienne et infirmière.

Ce centre fonctionne également au forfait (voir 4.2.4. pour plus d'explications) pour les soins infirmiers, la médecine générale et la kinésithérapie qui sont donc gratuits pour les personnes inscrites au centre médical (à condition d'être en ordre de mutuelle).

A noter que le centre médical a ouvert une nouvelle antenne qui propose les mêmes consultations (sauf en dentisterie et en médecine spécialisée) et fonctionne de manière identique (voir, ci-contre, le Centre médical de l'Ouest).

4.2.7. Centre médical "Fulton"

Le centre médical "Fulton" propose des consultations sur rendez-vous en dentisterie, gynécologie, pédiatrie, ophtalmologie, radiologie et échographie-mammographie. Les usagers du C.P.A.S. de Molenbeek en possession de la carte médicale se font soigner gratuitement par les dentistes du centre médical.

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, excepté le jeudi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Rue Ransfort, 70
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.11.03
Fax : 02/411.37.93
- E-mail : gvhw.molenbeek@advalvas.be

Informations pratiques

Centre médical "Le Maritime"

- Ouvert tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h
- Permanence le samedi de 10h à 12h pour les urgences
- Rue Vanderstichelen, 45
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/428.97.67
Fax : 02/428.97.68
- E-mail : info@cmma.be

Antenne "Le Centre médical de l'Ouest"

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- Rue Alphonse Vandenpeereboom, 114
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.20.00
Fax : 02/414.37.49

Informations pratiques

- Consultations sur rendez-vous
- Boulevard du Jubilé, 73
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/425.18.94
Fax : 02/425.90.44

4.2 Maisons et centres médicaux

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 18h et le samedi de 9h à 11h.
- Rue Delaunoy, 90
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.65.89
Fax : 02/465.23.10
- E-mail : caespatrick@hotmail.com
ou kobeissik@yahoo.fr

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 15h à 18h
- Rue Doyen Fierens, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.87.68
Fax : 02/241.66.85
- E-mail : caespatrick@hotmail.com
ou kobeissik@yahoo.fr

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 15h (sans rendez-vous en cas d'urgence).
- Boulevard Belgica, 38
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/428.66.60
Fax : 02/428.66.61
- E-mail : info@dentalclinics.be

Informations pratiques

- Matinées d'informations, consultations pré- et postnatales sur rendez-vous
- Rue Mommaerts, 22
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.55.93
Fax : 02/414.16.97
- E-mail : rosemari.occoffer@foyer.be
Site Internet : www.foyer.be

4.2.8. Centre médical "Delaunoy"

Le centre médical "Delaunoy" dispense de nombreux soins en médecine générale, dentisterie et dans les spécialités nez gorge oreilles, neurologie, radiologie, gynécologie, chirurgie, etc. Les patients peuvent également se rendre au centre médical pour des prises de sang et des séances de kinésithérapie.

Les bénéficiaires de la carte médicale sont consultés gratuitement en dentisterie.

4.2.9. Centre médical de Molenbeek

Le centre médical de Molenbeek propose des soins en dentisterie, médecine générale, ainsi que dans des spécialités comme la cardiologie, la pneumologie et l'O.R.L. (nez gorge oreilles). Seules les consultations en dentisterie sont gratuites pour les bénéficiaires de la carte médicale.

4.2.10. Dental Clinics

Dental Clinics est un centre dentaire qui pratique toutes les disciplines en dentisterie, dont l'orthodontie pour enfants et adultes. Les patients sont accueillis en français, néerlandais, anglais, arabe, arménien et russe.

Pour les détenteurs de la carte médicale, les consultations sont gratuites.

4.2.11. Foyer - Centre de soins prénatals

Le centre de soins prénatals du Foyer est composé d'un médecin généraliste et d'un gynécologue qui assurent des consultations prénatales. Les détenteurs de la carte médicale ont accès à ces consultations gratuitement.

4.2.12. Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt

Le centre médico-dentaire de Ribaucourt propose des consultations sur rendez-vous en médecine générale et dentisterie. Les usagers du C.P.A.S. de Molenbeek en possession de la carte médicale s'y font soigner gratuitement.

4.2.13. Centre dentaire du Karreveld

Au Centre dentaire du Karreveld, deux dentistes, un homme et une femme, dispensent des soins en dentisterie et en chirurgie orthodontie. Les consultations en dentisterie sont gratuites pour les détenteurs de la carte médicale du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean.

4.2.14. Médinuit

Médinuit est un poste de garde de médecine générale à la disposition du public en semaine de 20h à 8h et les week-ends et jours fériés 24 heures sur 24. L'association a pour buts de limiter le recours aux services d'urgences des hôpitaux et d'accroître l'accessibilité en médecine générale la nuit et le week-end dans des conditions de sécurité et de qualité optimales.

Médinuit travaille en partenariat avec les soins spécialisés, l'aide médicale urgente et les soins ambulatoires.

Les bénéficiaires de la carte médicale du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean sont consultés gratuitement par les médecins généralistes de Médinuit.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Rue de Ribaucourt, 77
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/411.68.11

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 13h30
Possibilité de rendez-vous en dehors de ces horaires
- Chaussée de Gand, 405
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.21.00 ou 0485/99.99.99
Fax : 02/410.56.41

Informations pratiques

- Ouvert en semaine de 19h à 24h, et les week-ends et jours fériés, de 8h à 24h.
- Boulevard du Jubilé, 93
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/427.97.27
Fax : 02/427.32.15
- E-mail : info@minuit.be
Site Internet : www.medinuit.be

4.3 Aide médicale urgente

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45
- Accueil sur rendez-vous en téléphonant ou en venant au siège central du C.P.A.S.
Tél. : 02/412.53.47
Fax : 02/412.54.08

Les personnes sans titre de séjour ou en séjour irrégulier qui sont malades et indigentes peuvent solliciter l'aide médicale urgente au C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean si elles résident dans la commune. Cette aide couvre certains frais pharmaceutiques et consultations chez les médecins, pharmaciens, maisons médicales, centres médicaux et dans les hôpitaux conventionnés avec ou agréés par le C.P.A.S.

Pour introduire une demande d'aide médicale, la personne doit prendre rendez-vous avec un assistant social de la cellule Aide

médicale urgente (AMU). Lors de l'entretien social, la personne doit présenter un certificat médical attestant l'urgence des soins nécessaires et reçoit plus d'explications sur le fonctionnement de cette aide.

La décision du C.P.A.S. est communiquée par une notification qui précise la durée de l'aide. Pour la prolonger, le demandeur doit se présenter auprès de l'assistant social avec une nouvelle attestation d'aide médicale urgente au moins un mois avant la fin de l'aide.

Avant de se rendre à une consultation chez un spécialiste du milieu hospitalier IRIS, le patient doit se faire prescrire un réquisitoire par le médecin généraliste qui est mentionné sur sa notification d'aide médicale urgente. Si la personne doit se faire hospitaliser, il faut qu'elle se rende auparavant, en possession d'un document stipulant la date à venir de l'hospitalisation, au CPAS qui lui remet un réquisitoire (excepté en cas d'urgence). Le service oriente également les personnes vers des services extérieurs pouvant leur fournir d'autres types d'aide tout en garantissant le secret professionnel.

4.4 Santé mentale

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (lundi jusqu'à 20h et mardi jusqu'à 19h)
- Rue d'Ostende, 26
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.01.95
Fax : 02/414.16.24
- Nouvelle adresse dans le courant de l'année 2008 :
Rue du Champ de la Couronne, 73
1020 Laeken
- E-mail: ssmmolenbeek@tiscali.be

4.4.1. Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean

Le Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean est un service de santé mentale qui propose un accueil et une écoute spécialisée, une mise au point diagnostique, une prise en charge psychothérapeutique, un traitement et une guidance psychosociale.

Le centre s'adresse aux personnes de tout âge, en souffrance psychique, relationnelle, conjugale, familiale ou sociale, habitant Molenbeek et les communes avoisinantes. Les détenteurs de la carte médicale sont soignés gratuitement.

L'équipe est composée de psychiatre(s), psychologue(s), assistant(s) social(aux), logopède(s), thérapeute(s) du développement et médiateur(s) de dettes.

Attention, le Centre de Guidance va déménager à Laeken dans le courant de l'année 2008. A cette occasion, il changera de nom et s'appellera "Service de Santé Mentale (SSM) Champ de la Couronne".

Le centre est agréé par la COCOF.

4.4.2. D'Ici et d'Ailleurs

Le centre "D'Ici et d'Ailleurs" offre des suivis psychothérapeutiques individuels et familiaux, des consultations d'ethno-psychiatrie, de logopédie et des visites à domicile. En outre, le centre élabore des projets de prévention et de recherche en santé mentale.

D'Ici et d'Ailleurs collabore avec les acteurs de terrain du réseau psychosocial, qui s'adressent à l'association notamment pour sa connaissance des modèles culturels d'autres pays.

Le centre s'adresse aux enfants, adolescents, adultes et familles de Molenbeek et des communes avoisinantes. Les langues parlées sont l'anglais, l'arabe, le bengali, le berbère, l'espagnol, l'hindi, le lingala, l'urdu et le turc. D'autres langues peuvent également être proposées sur demande. La carte médicale permet de se faire soigner gratuitement dans ce centre.

Le centre est agréé comme service de santé mentale par la COCOF.

4.5 Antenne du projet LAMA

L'antenne du Projet Lama à Molenbeek-Saint-Jean propose une prise en charge thérapeutique pluridisciplinaire aux usagers de drogues et à leur famille. L'équipe est composée de médecins (un psychiatre et trois généralistes), de psychologues, d'assistants sociaux et d'éducateurs (dont un éducateur de rue).

Des permanences socio-administratives pour accompagner les personnes demandeuses dans leurs démarches sont également proposées aux habitants du quartier.

L'antenne est aussi active en matière de réduction des risques (échanges de seringues et distribution de matériel stérile, distribution de dépliants d'information sur les produits, etc.).

En outre, des formations aux professionnels qui sont confrontés à la problématique de la toxicomanie, sont proposées.

Informations pratiques

- Permanences de lundi au vendredi de 9h à 17h
- Possibilités de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi matin
- Rue Brunfaut, 18b
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.98.98
Fax : 02/414.98.97
- E-mail : dicietdailleurs@belgacom.net
Site Internet : www.dieda.be.tf

Informations pratiques

Accueil + consultations :

- lundi de 14h à 17h, mardi de 14h à 18h30, mercredi de 13h à 17h, jeudi de 16h30 à 19h et vendredi de 14h à 17h

Accueil psychosocial :

- mardi de 10h30 à 12h30 et jeudi de 14h à 16h
- Rue Ransfort, 16
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.51.61
Fax : 02/411.84.96
- E-mail : antennes.lama@coditel.net

4.6 Le Pont

Informations pratiques

- Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 9h à 17h, sur rendez-vous ou dans les lieux de détention
- Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/422.06.17
Fax : 02/422.06.27
- E-mail : lepont@skynet.be

Le Pont est un service qui dépend de la CLES et apporte de l'aide aux toxicomanes et à leur famille. Ce service, gratuit, offre un accompagnement psychosocial au consommateur de drogue, informe et sensibilise l'entourage de la personne dans le but d'améliorer la situation globale du toxicomane et la qualité de ses relations familiales. Le Pont n'assume pas de prise en charge médicale ou de sevrage, en cela son action peut être complémentaire de toute autre intervention de centres d'aide aux toxicomanes qui prennent l'aspect curatif en charge. Le service s'adresse aussi aux personnes incarcérées et le Pont va régulièrement visiter les détenus toxicomanes dans le cadre d'un suivi intensif. Désormais, le service est également ouvert à tout Molenbeekois éprouvant des difficultés psychosociales.

4.7 Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes

Informations pratiques

- **Consultations :**
mardi entre 13h et 15h
et jeudi entre 9h et 11h sans rendez-vous
- Chaussée de Gand, 122
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.94.53
- E-mail : fps.cpcf@fmsb.be
Site Internet : www.femmesprevoyantes.be

La mission du Centre de planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant est la prévention et l'éducation de la population en matière de santé. Son objectif est de promouvoir tout ce qui peut concourir à la parenté responsable, en informant et en mettant à disposition des moyens contraceptifs appropriés, en recherchant des moyens efficaces pour atteindre les tranches les plus démunies de la population, en accueillant et guidant les femmes enceintes ainsi que les futurs parents.

L'antenne du centre de planning familial à Molenbeek propose des consultations gynécologiques avec ticket modérateur. Celles-ci sont assurées par une femme médecin généraliste habilitée à guider les patientes pour le suivi de la contraception, la ménopause, etc.

Y sont également proposées des consultations de psychologues. Ces services sont gratuits pour les détenteurs de la carte médicale du C.P.A.S.

4.8 Office de la Naissance et de l'Enfance

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) est l'organisme de référence de la Communauté française pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant.

Ses missions sont définies par le décret du 17/07/2002 (Moniteur Belge du 02/08/2002).

Les deux fonctions de base de l'ONE sont :

- l'accompagnement des jeunes enfants et de leur famille par le biais de consultations ONE effectuant des examens de santé préventifs et les équipes SOS Enfants prévenant et traitant les cas de maltraitance des enfants,
- l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans des institutions ou services.

Informations pratiques

- E-mail : info@one.be
- Site Internet : www.one.be

Consultations pour enfants :

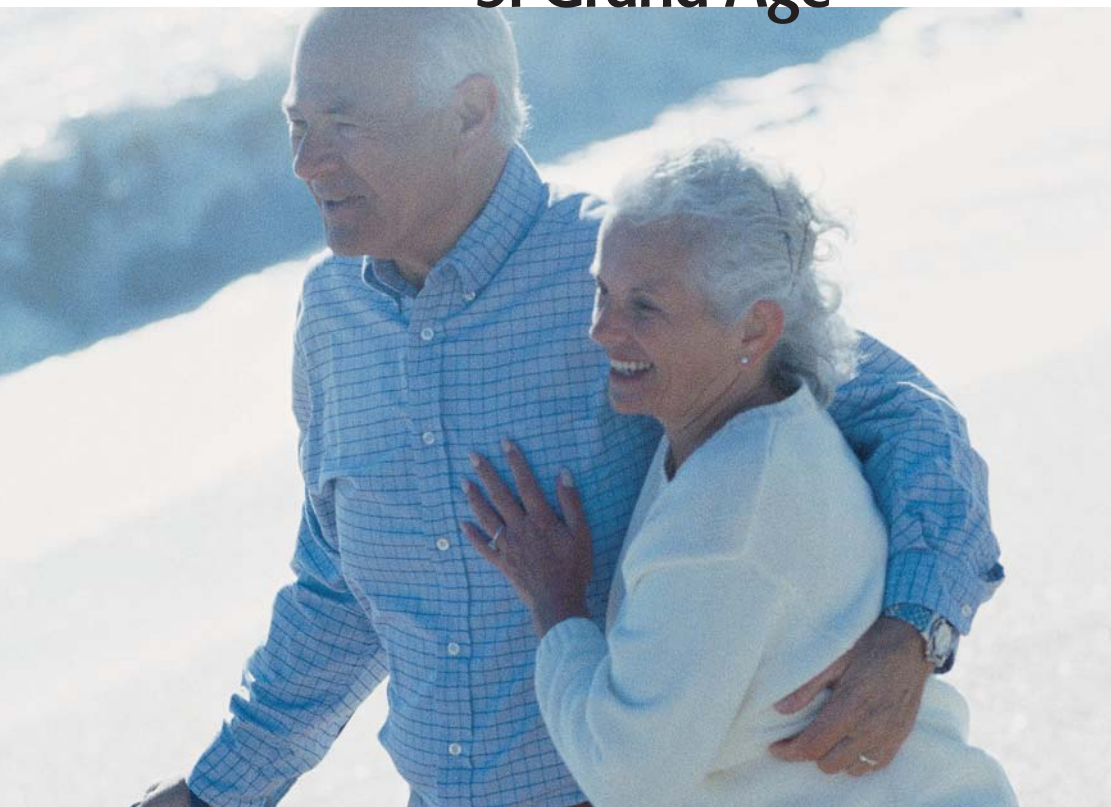
- Rue de Geneffe, 14-16
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/411.52.29
- Rue Osseghem, 90
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/410.64.98
- Rue Delaunoy, 163
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/410.09.66

Consultations pour enfants et consultations prénatales de quartier :

- Rue de l'Intendant, 188
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/427.57.27
- Chaussée de Gand, 122
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Consultations pour enfants :
Tél. : 02/411.19.88
Consultations prénatales :
Tél. : 02/414.94.53
Fax : 02/414.19.88



5. Grand Age



5.1 Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"

La Résidence Arcadia est la maison de repos et de soins du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean. Elle accueille des personnes âgées seules ou en couple, valides, semi-valides ou invalides dont la situation sociale ou l'état de santé ne permet plus de mener une vie dans des conditions acceptables à domicile. Les chambres très confortables de un, deux ou trois lits sont adaptées à tous les états de santé. Au total, 232 lits sont disponibles. La Résidence ne cesse de se moderniser avec notamment une cuisine totalement rénovée et une nouvelle cafétéria. Elle est située dans un site calme, contenant des

jardins intérieurs et extérieurs et des terrasses, ce qui incite au repos et à la détente.

De nombreux services fonctionnent au sein de la maison de repos et contribuent aux besoins de base, mais également au bien-être et confort des résidents dans le respect de leur dignité et de leur autonomie. Une équipe multidisciplinaire encadre les résidents. Les soins médicaux sont prodigués par le médecin privé du résident ou par un médecin attaché à l'établissement. Une présence permanente des praticiens de l'art infirmier et du personnel soignant est assurée 24 heures sur 24. Cette équipe dynamique est complétée par des psychologue(s), kinésithérapeute(s), ergothérapeute(s), logopède(s), diététicien(s), animateur(s) et assistant(s) social(ux).

De nombreuses animations et activités, telles que des excursions à la mer, la participation à une chorale et des événements festifs, sont organisées à l'intérieur et à l'extérieur de la Résidence en vue d'égayer la vie des résidents et de favoriser la communication.

L'admission des résidents se fait après examen de la demande par un assistant social et moyennant une décision favorable du Comité Spécial (composé de membres du Conseil de l'Action Sociale).

La Résidence Arcadia est agréée par la COCOM.

5.2 Aide aux familles et aux personnes âgées

Le service d'Aide aux familles et aux personnes âgées du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean permet le retour et le maintien à domicile, l'accompagnement et l'aide aux actes de la vie quotidienne des personnes âgées, handicapées, malades et des familles en difficultés.

A chaque demande, un assistant social effectue une visite à domicile. Il examine les conditions d'octroi, évalue les besoins et détermine la participation financière des demandeurs (en fonction des revenus).

Informations pratiques

- Pour toute information, contactez directement la Résidence Arcadia
- Visites des proches autorisées tous les jours entre 11h et 20h.
- Rue Ferdinand Elbers, 20
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/481.99.00
Fax : 02/468.12.30
- Numéros d'agrément :
CA 476 MRPA
VS/BRU/125 MRS

5.2 Aide aux familles et aux personnes âgées

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30
- Tél. général : 02/481.99.79
Assistants sociaux : 02/481.99.89
Fax : 02/481.99.90
- Numéro d'agrément : 90100

Ensuite, en fonction de la situation de la personne, l'assistant(e) social(e) propose les services d'un(e) aide ménagère(e), qui s'occupe de l'entretien courant du logement, ou d'un(e) aide familial(e) qui peut assurer le nettoyage, les courses, la lessive, le repassage, les petits travaux de couture, la préparation des repas, la toilette corporelle (soins médicaux exclus), certaines démarches administratives et l'accompagnement lors de déplacements extérieurs. Leur travail et leur présence régulière apportent soutien et réconfort.

En été, le service assure également la coordination du Plan Canicule. L'objectif est de pouvoir prêter assistance aux personnes âgées suivies par le Centre en cas de fortes chaleurs, notamment en prodiguant des conseils et en distribuant des bouteilles d'eau.

Le service d'Aide aux familles et aux personnes âgées est agréé par la COCOM.

5.3 Centre de rencontre Marie-José

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 11h à 17h et le samedi de 11h à 14h
- Repas chauds à €3,20
- Avenue De Roovere, 3 (dans le Parc Marie-José)
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/414.23.70

Le Centre de rencontre Marie-José du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean est un lieu où les Molenbeekois pensionnés peuvent se rendre pour dîner, participer à des activités, ou tout simplement passer un bon moment. L'objectif de ce centre est d'entourer les personnes âgées se sentant seules en leur permettant de nouer des échanges sociaux. Le cadre verdoyant du parc rend la fréquentation de ce centre particulièrement attrayante.

Du lundi au samedi, un repas chaud, composé d'un potage, d'un plat principal et d'un dessert, est servi à midi à prix raisonnable. Les habitués peuvent disposer du local pour jouer aux cartes et à des jeux de société ou encore pour tricoter, broder et réaliser des bricolages.

Le centre propose des activités à certaines occasions : fêtes de Noël et de Pâques, célébration des anniversaires, spectacles de musique et de danses... Des formations pour apprendre à utiliser l'ordinateur et le web sont également organisées.

5.4 Infor-Homes et Home Info

Infor-Homes et Home Info, respectivement A.S.B.L. francophone et néerlandophone, ont pour objectif premier de promouvoir la qualité de vie dans les institutions pour personnes âgées.

Les deux associations bruxelloises pluralistes reçoivent en consultations individuelles les personnes âgées et/ou leur entourage pour les informer et les orienter dans le choix d'une maison de repos sur base d'une banque de données spécialisée.

Elles proposent leur service de médiation pour toute situation de conflit impliquant une personne âgée.

Informations pratiques

Infor-Homes A.S.B.L.

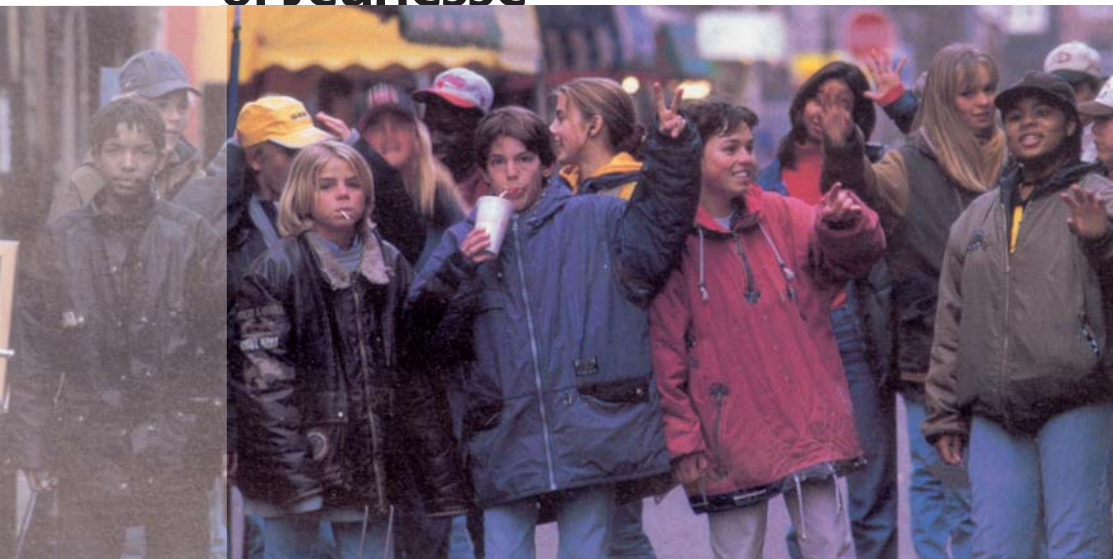
- Uniquement sur rendez-vous
- Boulevard Anspach, 59
1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.56.88
Fax : 02/219.13.53
- E-mail : inforhomes@misc.irisnet.be
Site Internet : www.inforhomes-asbl.be

Home Info V.Z.W.

- Rue de la Grande Ile, 74
1000 Bruxelles
Tél. : 02/511.91.20
Fax : 02/511.77.01
- E-mail : home.info@misc.irisnet.be
Site Internet : www.home-info.be



6. Jeunesse



6.2 L'Oranger

L'Oranger est une association qui a pour objectif d'apporter une aide aux jeunes dans leur milieu naturel de vie et de garantir leur inclusion dans la société civile par la jouissance de leurs droits. Il s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans, ainsi qu'aux parents rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. L'accompagnement est réalisé à la demande des jeunes ou des familles, sans mandat du Tribunal de la Jeunesse, dans le respect de l'anonymat des démarches.

L'Oranger a également développé un dispositif d'insertion socioprofessionnelle agréé et subventionné par Actiris. Il offre un accompagnement individualisé pour les personnes entre 18 et 36 ans.

L'association est agréée et subventionnée par la COCOF dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse. Elle couvre les communes Nord-Ouest de la Région de Bruxelles-Capitale.

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 9h à 18h
- **Animations - discussions - rencontres :** lundi et mercredi de 15h30 à 19h
- **Ateliers Hip-Hop :** mercredi de 16h à 19h, vendredi de 16h à 18h et samedi de 13h à 16h
- Rue Le Lorrain, 104
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/420.36.12
Fax : 02/420.45.46
- E-mail : oranger1080@skynet.be
Site Internet : <http://www.oranger1080.be>

6.1 Cap JIM

Informations pratiques

- Service de seconde ligne : il faut donc d'abord contacter le service social général.
- Cap JIM est ouvert tous les jours de la semaine de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45
- Accueil sur rendez-vous à prendre sur place ou par téléphone.
- Rue des Ateliers, 19
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.47.72
Fax : 02/412.47.77

Cap JIM (Jeunes Insertion Molenbeek) est le service du C.P.A.S. qui s'occupe des jeunes entre 18 et 25 ans ayant droit au revenu d'intégration.

Les jeunes Molenbeekois introduisent d'abord une demande auprès du service social général. Ils sont ensuite dirigés vers Cap JIM, service de seconde ligne.

Ils établissent alors un Projet Individualisé d'Intégration Sociale avec un assistant social.

4 types de projets peuvent être soumis :

- projet de formation,
- projet de recherche active d'emploi menant à un contrat de travail,
- projet à caractère social (régularisation administrative, recherche de logement...),
- projet d'études de plein exercice.

Une fois leur projet défini, les jeunes ont des entretiens réguliers avec leur travailleur social qui les suit et les aide à maintenir leur cap, ou projet individuel.

6.3 La Goutte d'Huile

La Goutte d'Huile est une association qui a pour objectifs l'intégration sociale des habitants du quartier de la Place de la Duchesse, la lutte contre l'exclusion socioculturelle et contre l'échec scolaire. Visant une meilleure intégration sociale des jeunes, l'association apporte un soutien scolaire et propose des activités aux jeunes de 6 à 16 ans : ateliers, activités culturelles, citoyennes et sportives... L'association tient également un service de permanence sociale afin d'assurer une proximité de quartier aux habitants.

La Goutte d'Huile est subsidiée par la COCOF.

Informations pratiques

- En période scolaire, ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h
Pendant les vacances scolaires, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h
- Quai du Hainaut, 69
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/520.79.51
- E-mail : lagouttedhuile@gmail.com

6.4 Notre Coin de Quartier

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 15h30 à 20h
Sorties prévues parfois le samedi
- Rue de la Colonne, 54
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.01.11
Fax : 02/410.93.92
- E-mail : belhmohamed@yahoo.fr

Notre Coin de Quartier est une association active dans la prévention et la lutte contre le désœuvrement des enfants et adolescents. Tous les jeunes âgés de 4 à 17 ans peuvent s'adresser à l'association qui organise différents types d'activités :

- une école de devoir dans le cadre du soutien scolaire,
- une ludothèque pour enfants de 4 à 6 ans,
- un centre d'expression et de créativité pour susciter la créativité des enfants,
- et des activités de divertissements pour tous.

6.5 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"

Informations pratiques

- Renseignements au 02/422.06.46
- Centre de Vacances la CLES des Ardennes
Grand'Rue, 20
5555 Cornimont-Bièvre
Tél. : 061/50.05.74

Le Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes" dépend de la Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale et se situe à Cornimont (près de Bouillon).

Il est l'objet de trois actions concrètes :

- **le chantier le week-end** : il s'agit pour des jeunes bénévoles et volontaires de remettre cette vieille demeure en état, de l'entretenir, d'y améliorer le confort et d'y encadrer des jeunes. Ce travail se fait dans un esprit de citoyenneté participative. Le chantier est ouvert à tous les jeunes de la commune qui le souhaitent,
- **les classes vertes en semaine** : elles s'adressent à toutes les écoles molenbeekoises primaires ou secondaires. Les prix sont démocratiques et l'ambiance est familiale (tout le monde participe aux tâches),
- **les vacances scolaires à des tarifs sociaux** : des séjours durant toutes les vacances et même certains week-ends sportifs, balades plein air, etc. sont proposés.

La capacité est d'environ 60 jeunes et leurs accompagnateurs. Les groupes sont formés au départ des Maisons de Quartier, du SAMPA, ou des animateurs socio-sportifs.

En plus, certains séjours de solidarité ont lieu en été (Al Hoceima, Oujda, Enfants de Palestine) en compagnie de jeunes Molenbeekoïses.

6.6 CLES - Maisons de Quartier

La Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale, la CLES, offre de nombreux services dont cinq maisons de quartier. Celles-ci proposent une aide sociale aux habitants de différentes façons :

- soutien scolaire pour les enfants,
- aides dans les démarches administratives et dans la recherche d'un logement ou d'un emploi,
- activités de loisirs pour les jeunes,
- de multiples actions collectives comme participants ou comme organisateurs (Télévie, Journée de la Mobilité, fêtes de quartier, animations Ramadan, ...).

La CLES comprend également la Maison de la Femme qui est un lieu de rencontre, d'écoute et d'éducation. Elle tient une permanence sociale polyvalente et organise différentes activités: cours de français, cours d'alphabétisation, espaces créatifs, rencontres et débats...

Informations pratiques

- **Maison de Quartier "Rive Gauche"**
Chaussée de Gand, 6
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.64.94
E-mail : mq1@clesbsu.org
- **Maison de Quartier "Quatre-Vents"**
Rue de Courtrai, 1
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.79.90
E-mail : mq2@clesbsu.org
- **Maison de Quartier "Libérateurs"**
Rue de la Meuse, 44
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/425.82.74
E-mail : mq3@clesbsu.org
- **Maison de Quartier "Maritime"**
Rue Van Meyel, 41-43
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/426.10.08
E-mail : mq4@clesbsu.org
- **Maison de Quartier "Karreveld"**
Rue Reimond Stijns, 64
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.48.81
E-mail : mq5@clesbsu.org
- **Maison de la Femme**
Boulevard Léopold II, 102-104
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.91.70
E-mail : maison.femme@hotmail.com



7. Formations et emploi



7.1 Molenbeek Job Info

Molenbeek Job Info est le service d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean. Ce service s'adresse aux usagers de plus de 25 ans ainsi qu'aux moins de 25 ans non-bénéficiaires du revenu d'intégration.

Le travail réalisé à Molenbeek Job Info se divise en 4 étapes :

1. Orientation :

bilan de la situation de la personne, établissement avec l'usager d'un projet d'intégration socioprofessionnelle en tenant compte de ses compétences et souhaits.

2. Pré-formation :

remise à niveau de la personne (français, néerlandais, informatique, etc.), ainsi que des préformations organisées en collaboration avec divers partenaires du tissu associatif molenbeekois (ouvrier polyvalent en bâtiment, agent de propreté publique, nettoyeur, etc.).

3. Formations qualifiantes :

suivi de la personne qui a cours dans des centres de formations ou écoles, avec soutien financier éventuel en fonction de sa situation.

4. Mise à l'emploi de 3 manières :

- Les agents d'insertion soutiennent activement les usagers dans leur recherche d'emploi sur le marché classique. Ils les aident à rédiger des CV et lettres de motivation, les préparent aux entretiens d'embauche et proposent des tables d'emploi où des journaux, Internet et le téléphone sont à disposition de tous.

- Molenbeek Job Info possède également une cellule Activation qui informe les employeurs et traite les dossiers lors de l'engagement d'un usager du C.P.A.S. via certaines aides à l'embauche : PTP, Activa, Sine, Interim d'insertion.
- L'article 60, §7, de la loi organique des C.P.A.S. est un autre moyen qui vise à encourager l'insertion socioprofessionnelle : *"Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales (en général, il s'agit des allocations de chômage) ou afin de favoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé, le centre public d'action sociale prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide sociale en agissant lui-même comme employeur pour la période visée."*

Les accompagnateurs des personnes engagées dans le cadre de l'article 60, §7, tentent de trouver un emploi aux bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente qui sont dans une dynamique de recherche active d'emploi. Les personnes engagées travaillent soit dans les services du C.P.A.S., soit sont mises à disposition, via une convention, de partenaires : A.S.B.L., A.S.B.L. d'Economie Sociale, communes, entreprises du secteur privé. Elles sont mises au travail pour la durée nécessaire à l'obtention des allocations de chômage et peuvent, au terme de leur contrat, valoriser leur expérience sur le marché du travail.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45
- Séance d'informations collective tous les mardis sur base d'une inscription préalable
- Table d'emploi tous les lundis à 10h
- Rue des Ateliers, 19
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.47.70
Fax : 02/412.47.77

7.2 Mission Locale de Molenbeek

La Mission Locale de Molenbeek met différents moyens en œuvre pour atteindre son objectif de mise à l'emploi des personnes :

- la Cellule-Développement-Emploi de la Mission Locale de Molenbeek propose et coordonne des formations pour des secteurs en développement ou en forte demande,
- des cours en technique de vente, en néerlandais commercial ; ainsi que des formations qualifiantes d'animateurs de rue et de quartier sont également proposées,
- des stages de détermination permettent aux stagiaires de développer un projet professionnel réaliste,

7.2 Mission Locale de Molenbeek

Informations pratiques

- Boulevard Léopold II, 101-103
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/421.68.60
Fax : 02/421.68.96
- E-mail : direction@mlocmolenbeek.irisnet.be

- le service de guidance et d'orientation aide les personnes dans leur recherche d'emploi ou de formation. Ce service ne s'adresse pas aux usagers du C.P.A.S. qui doivent faire appel à Molenbeek Job Info,
- un service de recherche active d'emploi aide les personnes à chercher du travail de manière plus efficace.

7.3 Molenbeek Formation

Informations pratiques

- Boulevard Léopold II, 101-103
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/421.68.60
Fax : 02/421.68.96
- E-mail : direction@mlocmolenbeek.irisnet.be
- Restaurant AFT-heure
ouvert du lundi au vendredi de 12h à 14h
(menu du jour pour €7,50)

L'A.S.B.L. Molenbeek Formation (MOFO) a été créée dans le but d'offrir à une population peu scolarisée et en recherche d'emploi une possibilité de se réinsérer dans une vie sociale et professionnelle en répondant aux besoins du marché. Elle propose des formations, qui s'adressent aux hommes et femmes de 18 à 40 ans, et sont reconnues par Bruxelles Formation.

Molenbeek Formation propose entre autres une formation Horeca de 12 mois. Les stagiaires apprennent à se former comme commis de salle et de cuisine notamment grâce au

restaurant AFT-heure qui est ouvert à tous. L'association organise également, en partenariat avec l'Institut Machtens, des cours de français, langue étrangère pour débutants.

Molenbeek Formation est soutenu par la COCOF, le Fonds Social Européen, Bruxelles Formation, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, la Région de Bruxelles-Capitale et Actiris.

7.4 Lire et Ecrire

Lire et Ecrire Bruxelles est une association qui a été créée pour promouvoir, développer et coordonner les actions bruxelloises d'alphabétisation qui s'adressent à tout adulte peu scolarisé, homme ou femme, Belge ou étranger, jeune ou âgé...

Lire et Ecrire a ouvert une coordination locale à Molenbeek-Saint-Jean pour la zone Nord-Ouest de Bruxelles couvrant les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren.

La locale Nord-Ouest coordonne un réseau de 15 associations qui proposent des cours d'alphabétisation et/ou de français langue étrangère en journée ou en soirée dont 9 sont

situées à Molenbeek : Alpha-Signes, Collectif Alpha, Dar al amal, La Maison de la Femme, MEDS (Maison d'entraide pour le développement social), Le Piment, La Porte verte, La Rue et le SAMPA. Elle organise également des cours du jour et du soir à Molenbeek et à Jette.

Les cours permettent d'apprendre à lire et à écrire, mais aussi à s'exprimer en français, à découvrir l'environnement social, culturel et politique, apprendre à calculer, remettre ses connaissances à niveau, se préparer pour obtenir le Certificat d'Etudes de base...

Informations pratiques

- Locale Nord-Ouest de Lire et Ecrire Bruxelles
- Permanences pour l'accueil et l'orientation : mardi et jeudi de 9h à 12h ou sur rendez-vous
- Rue Piers, 48
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.28.20
Fax : 02/414.04.94
- E-mail : bxl.nord.ouest@lire-et-ecrire.be
Site Internet : www.lire-et-ecrire.be

7.5 Centre de Formation Bonnevie

Le Centre de Formation Bonnevie est un atelier de formation par le travail qui organise des cours centrés sur la pratique (atelier, chantier, garage) avec une base théorique.

Deux types de formation sont organisés : la mécanique automobile où des connaissances et compétences comme aide-mécanicien sont enseignées ; et la rénovation de bâtiment pour laquelle les apprentis choisissent une spécialisation en aide-électricien, en aide-monteur, en installation de chauffage et sanitaires ou en aide en parachèvement. Des possibilités de poursuivre une formation qualifiante existent.

Les formations sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi peu qualifiés qui sont inscrits chez Actiris ou au C.P.A.S. Trois sessions d'une durée d'un an débutent chaque année en septembre, janvier et avril.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h
- Rue de la Colonne, 54
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.01.11
Fax : 02/412.47.09
- E-mail : lmossa@bonnevie.be



7.6 Centre Régional d'Intégration Foyer - Formation

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Rue des Ateliers, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.74.95
Fax : 02/411.04.39
- E-mail : foyer@foyer.be
Site Internet : www.foyer.be

T-Impact

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
- Rue des Ateliers, 34
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Adresse de correspondance :
Rue des Ateliers 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.69.15

Centre de Formation Foyer

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h
- Rue des Ateliers, 34
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Adresse de correspondance :
Rue des Ateliers 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.62.44

Le Centre Régional d'Intégration Foyer est une association néerlandophone qui a développé de nombreuses initiatives de formation dans la région bruxelloise.

Parmi ces initiatives se trouve T-Impact qui vise à aider les jeunes à entrer sur le marché du travail, notamment avec la mise en place de « projets-passerelles ». Ces projets permettent aux jeunes de combiner enseignement ou formation et travail.

Un autre service au niveau de l'insertion socioprofessionnelle est le Centre de Formation Foyer qui propose aux jeunes de 15 à 18 ans des formations générales, sociales et professionnelles en bureautique, langues, administration, travail du bois, électricité, etc.

7.7 Formation Insertion Jeunes

L'association "Formation Insertion Jeunes" (FIJ) a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire et la fracture numérique dans un dessein d'éducation permanente. A Molenbeek-Saint-Jean, ce Centre Multimédia s'adresse aux enfants, adolescents et adultes de la commune qui ont peu accès à l'informatique et risquent ainsi de connaître un retard aux niveaux culturels, sociaux et économiques.

7.7 Formation Insertion Jeunes

FIJ élabore des projets pédagogiques où les enfants et adolescents utilisent du matériel informatique performant et bénéficient des conseils d'animateurs compétents.

Ces initiatives, en collaboration avec les écoles, se caractérisent par la réalisation d'un projet de communication avec comme support le multimédia. D'autres initiatives en communication sont également menées avec les associations du quartier ou directement avec les habitants. L'association accueille aussi les jeunes venant avec une demande spécifique : travaux scolaires, recherche de documentation, rédaction de CV...

Informations pratiques

- Permanences du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Plages horaires réservées pour les différents ateliers
- Rue Piers, 48
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.92.25
Fax : 02/414.96.59
- E-mail : fijmolenbeek@hotmail.com
Site Internet : www.fij.be

7.8 JES

JES (auparavant 'Jeugd en Stad') est un service national à la jeunesse actif à Anvers, Gand et Bruxelles qui, à côté d'activités socioculturelles en faveur des jeunes, offre aussi des formations axées sur la pratique.

Le centre de formations s'adresse aux demandeurs d'emploi de longue durée ayant une formation faible et offre actuellement les formations suivantes :

- **L'orientation "Bâtiment"** lors de laquelle des techniques de base dans le secteur de la construction sont enseignées, pour terminer avec le suivi des personnes vers la mise au travail ou vers une formation plus approfondie.
- **L'orientation "Horeca"** pendant laquelle les personnes découvrent les métiers dans le secteur de l'horeca. Elles sont également suivies pour trouver un travail ou approfondir leur formation.
- **La formation en service de chambre (h/f) ou collaborateur de petit-déjeuner** qui est une formation pratique de base dans le nettoyage, les techniques de cuisine et de salle. Les personnes apprennent aussi le néerlandais et les aptitudes sociales.

• **La formation "Gardiens de parcs et d'espaces publics"** est axée sur le marché du travail. Les jeunes sans emploi sont formés à devenir gardiens de parcs et d'espaces publics. Une attention particulière est donnée au néerlandais et aux aptitudes sociales.

• **L'orientation "Travak"** qui a comme objectif principal d'augmenter les chances des jeunes chercheurs d'emploi suivant une éducation en alternance.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
- Rue des Ateliers, 3-5
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.68.83
Fax : 02/410.60.43
- E-mail : boot@jes.be
Site Internet : www.jes.be

7.9 Le Piment

Le Piment est un centre d'éducation permanente et d'insertion socioprofessionnelle. L'association organise des formations à destination de personnes faiblement qualifiées en tenant compte des demandes du marché de l'emploi et des capacités spécifiques du public : cours de français langue étrangère ou d'approfondissement du français, formations en bureautique et d'employé polyvalent, activités d'éducation permanente et de citoyenneté, préformation et formation qualifiante en techniques d'installation électrique...

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h30
- Rue de la Colonne, 56
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/218.27.29 ou 02/218.33.79
Fax : 02/219.36.27
- E-mail : courrier@lepiment.org
Site Internet : www.lepiment.org

Ces actions sont organisées avec le soutien de Bruxelles Formation, la COCOF, la Communauté française de Belgique, le Fonds Social Européen et Actiris.

7.11 Actiris - Antenne et Espace Ressources Emploi

Deux services d'Actiris (anciennement appelé ORBEM) sont proposés à Molenbeek-Saint-Jean :

L'antenne Actiris propose tous les services de base d'Actiris :

- inscription des chercheurs d'emploi et délivrance de documents,
- entretien avec des conseillers emploi, consultation d'offres, etc.,
- établissement d'un projet professionnel, aide dans la recherche d'emploi,
- test des connaissances en néerlandais, français, anglais ou allemand.

L'Espace Ressources Emploi est un lieu où les chercheurs d'emploi peuvent organiser leur recherche d'emploi, à condition qu'ils soient inscrits chez Actiris et qu'ils aient établi un projet professionnel. Cet espace met gratuitement à leur disposition des ordinateurs connectés à internet, des téléphones, des fax, ... Des coachs et des conseillers les guident.

Informations pratiques

L'antenne Actiris :

- Heures d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 + jeudi de 13h30 à 16h30
- Rue Vandenboogaerde, 91
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/800.43.33
Fax : 02/800.43.34
- E-mail : antennemolenbeek@actiris.be

L'Espace Ressources Emploi :

- Ouvert les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 16h30 et le jeudi de 13h à 16h30
- Rue Vandenboogaerde, 91
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/800.43.43
Fax : 02/800.43.98
- E-mail : eremolenbeek@irisnet.be

7.10 Agence Locale pour l'Emploi

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et le jeudi après-midi de 14h à 16h
- Chaussée de Gand, 161A
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.48.89
Fax : 02/411.28.88
- E-mail : ale.molenbeek.pwa@belgacom.net

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) offre la possibilité à des chômeurs de longue durée et usagers du C.P.A.S. d'effectuer certaines activités d'aide manuelle et administrative pour des particuliers, A.S.B.L., autres associations non commerciales et établissements d'enseignement. Une fois les personnes inscrites à l'ALE, elles peuvent prêter au maximum 45 heures par mois tout en gardant le bénéfice du chômage ou du C.P.A.S. Elles conservent la totalité de leurs allocations et reçoivent en plus 4,10 euros par heure d'activités prestées dans le cadre de l'ALE (revenu horaire au 1er avril 2006).

Des informations générales sur les plans d'aide à l'embauche, ainsi que quelques offres d'emploi et de formation sont également disponibles à l'Agence Locale pour l'Emploi.

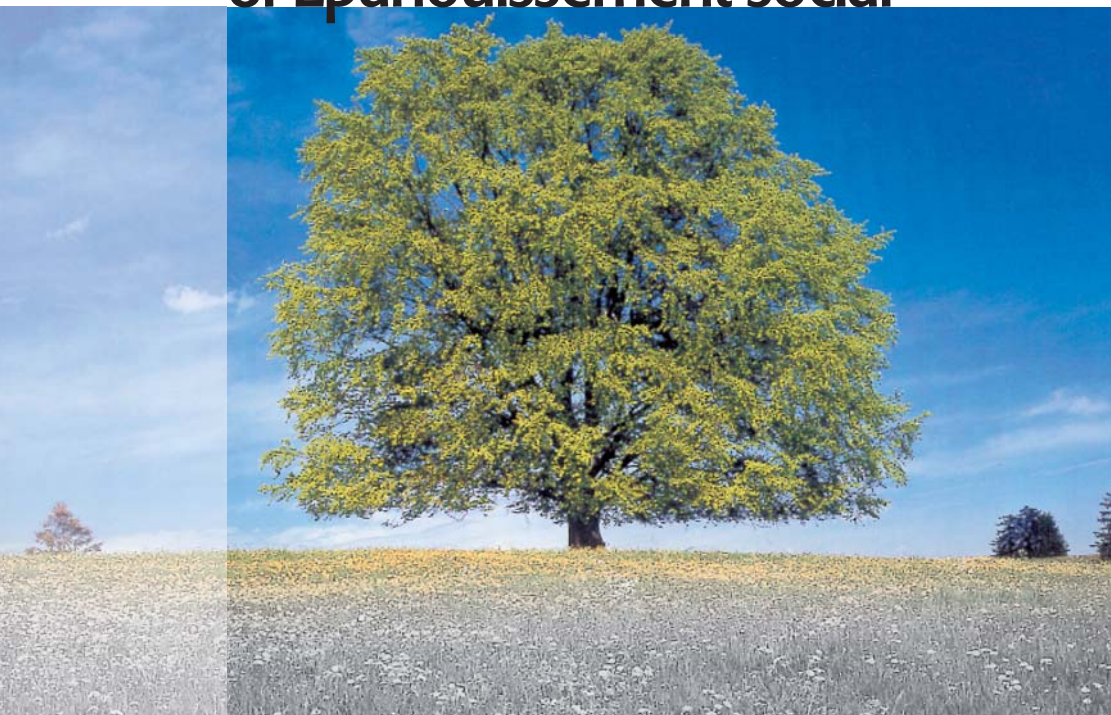
7.12 Guichet d'Economie Locale de Molenbeek

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Place de la Minoterie, 10
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.01.13
Fax : 02/410.62.54
- E-mail : gelm@skynet.be
Site Internet : www.c-entreprises.be

Le Guichet d'Economie Locale de Molenbeek (G.E.L.) est une structure d'aide à la création d'entreprises et de soutien à l'activité économique locale. Toute personne qui désire lancer sa propre entreprise, en personne physique ou en société, pourra être informée au G.E.L. sur les conditions à remplir, les étapes à suivre et les aides financières disponibles. Le G.E.L. réalise le plan financier et aide à élaborer les demandes d'aides financières. Il fournit un accompagnement qui permet au candidat de se lancer dans les meilleures conditions. Tous les services du G.E.L. sont gratuits.

8. Epanouissement social



8.1 Solidarité Savoir

Informations pratiques

- Permanences sociales : lundi, mardi et jeudi de 9h à 13h et le mercredi de 9h à 17h
- Boulevard Léopold II, 100 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/513.54.66
Fax : 02/414.46.07
- E-mail : info@solidarite-savoir.be
Site Internet : www.solidarite-savoir.be

Solidarité Savoir est un service social généraliste qui propose entre autres une aide individuelle (accueil, écoute, soutien, orientation, accompagnement, aide administrative, etc.) en soutenant toutes les personnes qui le désirent, les conseillant et les orientant vers les services adéquats.

Dans le cadre de ses actions collectives et communautaires, l'association organise un réseau d'échanges de savoirs, une fête de quartier annuelle, de sorties socioculturelles et des séances d'information mensuelles.

Une permanence "décrochage scolaire" est aussi au service des familles et des jeunes.

Solidarité Savoir est reconnu et agréé comme centre d'action sociale globale par la COCOF.

8.2 La Porte Verte

La Porte Verte s'efforce de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté au travers de 6 services :

- le Service Social propose une aide sociale diversifiée au niveau psychosocial, administratif, matériel, d'information et d'orientation,
- le Snijboontje offre des repas équilibrés à prix raisonnable,
- le Snijboontje Bis assure la distribution de colis alimentaires d'urgence (voir 10.2),
- le Centre Alpha apprend à des personnes peu ou pas scolarisées à lire et à écrire et donne des cours de français langue étrangère,
- l'Ecole des Devoirs et le Centre d'Accueil extra-scolaire encadrent toute l'année des enfants âgés de 6 à 12 ans, habitant ou fréquentant les établissements scolaires primaires du quartier,
- la Crèche accueille les enfants de 0 à 3 ans.

Informations pratiques

- Rue Haeck, 44A
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/ 427.09.31
Fax : 02/428.68.45
- E-mail : porte.verte.groene.poort@scarlet.be
Site Internet : www.porteverte-snijboontje.be

8.3 Caritas Molenbeek

Caritas Molenbeek est un service social qui aide et conseille toutes les personnes de la commune de Molenbeek-Saint-Jean quelle que soit leur situation. Ce service les guide dans leurs démarches administratives et financières : logement, dettes, avantages sociaux, allocations familiales, pension, chômage, allocations de maladie, etc. L'association propose également une guidance psychosociale et budgétaire du quotidien.

Informations pratiques

- Ouvert les lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h, ainsi que le mardi de 9h30 à 11h et de 14h à 17h
- Rue des Quatre Vents, 67
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/410.56.50

8.4 Randstad

Randstad est un centre néerlandophone d'aide sociale actif dans le Molenbeek historique et à Koekelberg. L'association offre de nombreux services : de l'aide à domicile comme des petits travaux de bricolage, des courses ou un service de transports, mais également des conseils et informations en tout genre. Des repas sont également servis à des prix démocratiques tous les mercredis et dimanches. Le public cible de Randstad est essentiellement composé de personnes du troisième âge qui sont demandeuses d'activités et de rencontres organisées par l'association.

Informations pratiques

- Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h à 16h
- Rue du Jardinier, 45
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/414.08.52
- E-mail : randstad@skynet.be
Site Internet : <http://spaces.msn.com/members/dcrandstad/>

8.5 De Vaartkapoen

Informations pratiques

Service d'aide sociale local

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Rue de l'École, 76
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.29.07
Fax : 02/410.57.52
- E-mail : devaartkapoen@vgc.be
Site Internet : www.vaartkapoen.be

Accueil des enfants

- En période scolaire : ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 15h30 à 18h30 et le mercredi de 7h à 8h30 et de 11h30 à 18h30
- Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h30
- Rue des Quatre Vents, 58
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.87.12
Informations au 02/414.29.07

De Vaartkapoen est une association néerlandophone qui contient de nombreux départements, dont notamment le service d'aide sociale local. Ce service offre de nombreuses possibilités : aide sociale, accès au restaurant social, livraison de repas à domicile, service de transports, aide administrative ou encore aquagym et gymnastique pour femmes et pour seniors.

L'association comporte également le service IBO qui accueille les enfants de 5 à 12 ans après l'école ou pendant les vacances. L'équipe du Vaartkapoen aide les enfants, inscrits dans une école néerlandophone de Molenbeek-Saint-Jean, à faire leurs devoirs et organise des activités pour leur temps libre.

8.6 Archipel - Welkom

Informations pratiques

- Permanences :
- Lundi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mardi : de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30
- Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Rue Mommaerts, 22
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.24.23
Fax : 02/414.16.97
- E-mail : jeannine.vanderwilt@foyer.be

Archipel - Welkom est un service néerlandophone de première ligne qui offre une aide sociale diversifiée : des informations et conseils en tout genre, du soutien administratif social et de l'assistance psychosociale, ainsi que de la médiation concernant des problématiques diverses comme la réglementation de séjour, la sécurité sociale, les affaires familiales et les difficultés scolaires. L'association a pour objectif de servir de lien entre les clients et les institutions publiques telles que la commune, le tribunal...

Archipel s'adresse aux minorités ethno-culturelles, principalement aux primo-arrivants. Les personnes sont accueillies dans différentes langues : français, néerlandais, anglais, turc, arabe, italien, albanais, etc.

8.7 SAMPA

Le SAMPA, "Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants", est un service qui dépend de la CLES ; il a pour objectif de faciliter l'intégration des primo-arrivants molenbeekois. Il s'adresse aux personnes d'origine étrangère, récemment arrivées en Belgique dans un but autre que touristique.

Le SAMPA propose :

- un accompagnement social et juridique,
- un suivi psychosocial pour les mineurs,
- des cours de français "langue étrangère", d'alphabétisation et de remédiation scolaire,
- des cours d'orientation sociale,
- une aide à l'insertion socioprofessionnelle,
- un suivi psychologique,
- des activités socioculturelles.

8.8 Centre Régional d'Intégration Foyer - Intégration des étrangers

Le Centre Régional d'Intégration Foyer est une association néerlandophone qui organise plusieurs projets qui visent l'intégration des étrangers. Parmi ces projets, se trouvent Brug et le Groupe de Travail d'Immigration :

Brug est une organisation qui offre un soutien éducatif aux parents d'origine étrangère qui ont opté pour l'enseignement néerlandophone pour leurs enfants. L'association organise également des vacances linguistiques et des groupes de conversation néerlandaise pour les enfants et les jeunes.

Le Groupe de Travail d'Immigration organise et accompagne l'enseignement biculturel plurilingue qui inclut des cours sur la culture et dans la langue des élèves d'origine étrangère. L'association a développé des formations et supports didactiques à destination de ces écoles et enseignants biculturels.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (sur rendez-vous)
- Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/422.06.11
Fax : 02/422.06.27
- E-mail : sampa@clebsu.org

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Rue des Ateliers, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.74.95
Fax : 02/411.04.39
- E-mail : foyer@foyer.be
Site Internet : www.foyer.be

Brug

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45
Tél. : 02/609.55.63

Groupe de Travail d'Immigration

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45
Tél. : 02/609.55.63

8.9 Bureau d'Aide à l'écriture

Informations pratiques

- Permanences sans rendez-vous le mardi et le mercredi de 8h30 à 11h30.
- Situé au siège central du C.P.A.S.
Tél. : 02/412.53.11
Fax : 02/412.54.08

Le Bureau d'Aide à l'écriture aide les personnes à rédiger des lettres et à remplir des formulaires en tout genre : courriers de demande d'emploi, lettres aux divers organismes sociaux et administratifs, requêtes, lettres destinées aux assurances, au service ombuds...

Ce service aide également les personnes à comprendre leur courrier, les informe sur les centres d'alphabétisation et les oriente vers des centres de langues ainsi que vers d'autres services (juridique, social, insertion socioprofessionnelle, etc.).

Le Bureau d'Aide à l'écriture, gratuit et ouvert à tous, bénéficie du soutien de la COCOF et de la CLES.

8.10 Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif

Informations pratiques

- Renseignements auprès de votre assistant(e) social(e).
- Permanences mardi et jeudi de 9h à 12h
- Rue Vandenoogaerde, 66
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/421.32.81
Fax : 02/421.32.71

Le C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean met en œuvre les mesures de promotion de la participation sociale et de l'épanouissement culturel et sportif des usagers financées par le fédéral (sur base d'un arrêté royal annuel).

Le C.P.A.S. s'est ainsi doté de la cellule Culture et Sport. Elle s'adresse à tous les usagers et leurs enfants en intervenant dans leurs dépenses liées à des activités culturelles et sportives :

- classes vertes, excursions, activités parascolaires,
- inscriptions à des clubs de sport, activités sportives, événements sportifs, chèques sport,
- activités artistiques, accès à des spectacles (théâtre, cinéma, concerts, etc.) à €1,25 grâce aux tickets "Article 27", accès à des expositions, excursions culturelles,
- accès et formation aux nouvelles technologies (informatique, Internet, etc.).

La Cellule Culture et Sport peut également soutenir des initiatives collectives pour créer des spectacles.

8.11 Espaces informatiques

Au C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean, trois espaces informatiques sont à la disposition des usagers qui désirent apprendre à utiliser l'ordinateur et à surfer sur Internet.

L'espace informatique situé au siège central du C.P.A.S. s'adresse à tous les usagers résidant à Molenbeek-Saint-Jean. Celui du centre de rencontre Marie-José est destiné aux retraités de la commune, et l'espace multimédia du Relais aux résidents de la maison d'accueil.

Un accompagnateur encadre les personnes inscrites, à raison de séances d'une heure et demie.

D'autres associations proposent aussi ce genre de service, mais elles sont trop nombreuses pour les citer ici. Vous les trouverez néanmoins, pour la plupart, dans le chapitre consacré aux formations et à l'emploi.

Informations pratiques

Espace informatique du siège central

- Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.54.58
Fax : 02/412.54.68

Espace informatique du centre de rencontre Marie-José

- Avenue De Roovere, 3
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/414.23.70

8.12 Molenbeek-CLES-Sport

Molenbeek-CLES-Sport fait partie de la CLES. Ce service propose des animations sportives aux jeunes Molenbeekois qui ne fréquentent ni club, ni association. Le principe de gratuité et de "sport pour tous" est pratiqué, seules sont payantes les activités en déplacement ou en dehors des structures (tarifs sociaux). L'objectif est de faire du sport un outil d'intégration sociale, le sport étant une activité prétexte pour créer une relation éducative.

Les sports pratiqués sont entre autres l'athlétisme, le football, le mini-foot, le basket et les arts martiaux. L'équipe, composée d'une trentaine d'animateurs, gère et anime, 7 jours sur 7, des espaces de plein air, ainsi que des salles omnisports.

Informations pratiques

- Accueil sur rendez-vous téléphonique ou au centre.
- Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/422.06.11
Fax : 02/422.06.27
• E-mail : clessport@gmail.com

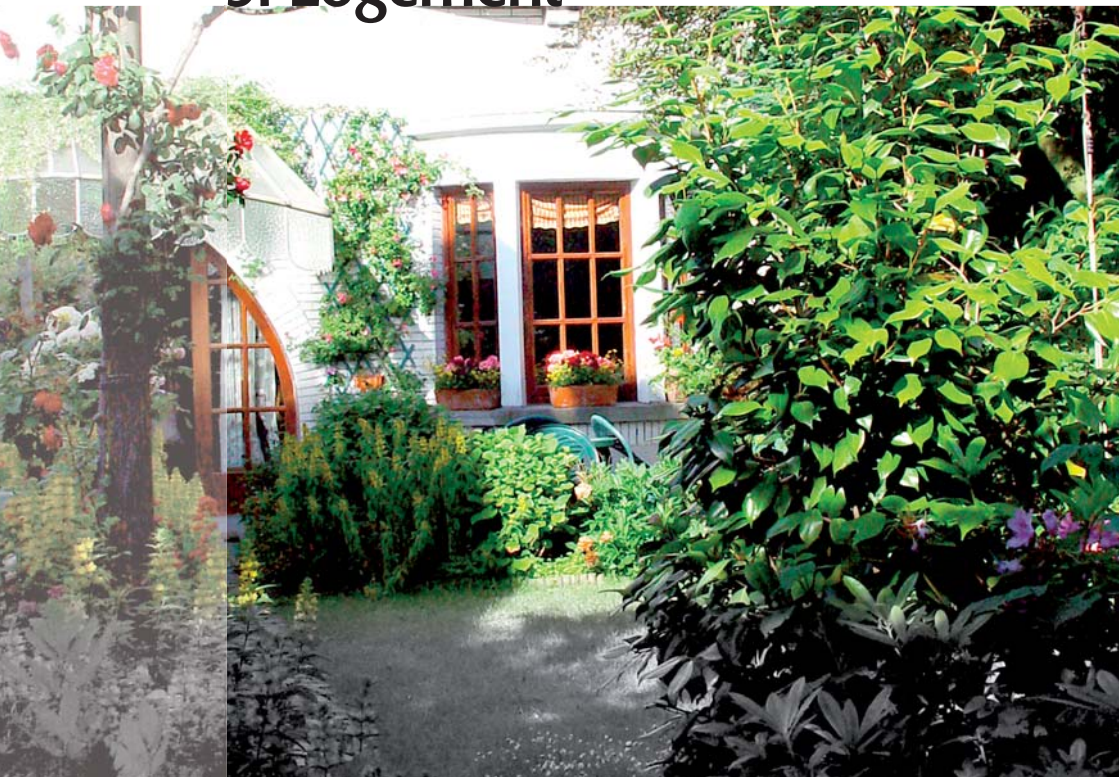
8.13 Maison des Cultures et de la Cohésion sociale

La Maison des Cultures et de la Cohésion sociale est un lieu d'accueil qui organise et gère des projets culturels. Y sont organisés de nombreuses expositions, des ateliers pendant l'année scolaire, ainsi que des stages durant les vacances.

Informations pratiques

- Rue Mommaerts, 4
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/415.86.03
Fax : 02/414.71.89
• E-mail :
mccs-hcss.info@molenbeek.irisnet.be

9. Logement



9.1 Maison d'accueil "Le Relais"

Le Relais est un établissement du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean qui accueille et héberge temporairement des personnes rencontrant des difficultés liées au logement, comme par exemple une expulsion par voie judiciaire.

La maison d'accueil a cependant un objectif plus large : elle tente d'aider les personnes à sortir de la problématique qui a engendré leurs difficultés liées au logement, s'occupe du relogement...

Dans cette optique, toutes les personnes accueillies établissent avec un assistant social un projet personnel réaliste qui déterminera notamment la durée de leur séjour.

Le Relais est un bâtiment comprenant 34 chambres individuelles, doubles ou à mezzanine (3 à 5 personnes) toutes équipées d'un lavabo et d'une douche. Les chambres, que les résidents doivent entretenir eux-mêmes, garantissent intimité et autonomie. Un espace multimédia est également à la disposition des résidents.

Pour chaque admission, un réquisitoire (document de prise en charge des frais), établi par le C.P.A.S. de la commune où le demandeur est domicilié, est exigé. Les résidents participent aux frais de séjour dans la mesure de leurs moyens ; leur C.P.A.S. fixe leur quote-part. Dans le prix, sont compris le logement, les repas du matin, du midi et du soir, ainsi que quelques activités. En outre, les résidents reçoivent chaque semaine de l'argent de poche dont le montant est déterminé par leur C.P.A.S.

Le Relais bénéficie de l'agrément et du soutien de la COCOM.

Informations pratiques

- Rue Vandenboogaerde, 64
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/421.32.80
Fax : 02/421.32.88
- Numéro d'agrément : MA 003

9.2 La Rue

L'A.S.B.L. La Rue est une association qui vise à favoriser la responsabilité et la participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique des habitants dans le Vieux Molenbeek. Elle agit de différentes manières :

- permanences et actions en matière de logement,
- conseil à la rénovation de logements privés,
- permanences sociales (accueil-relais vers d'autres services, associations),
- cours d'alphabétisation pour dames, école de devoirs, rattrapage scolaire (enfants et adolescents), ateliers créatifs, moments festifs,
- travail d'information et de sensibilisation, individuel et collectif, auprès des habitants, concernant une série de questions (gestion communale, qualité des logements et cadre de vie, environnement,...) : concertation et accompagnement dans des démarches d'action des habitants,
- gestion d'un jardin urbain mis à disposition des habitants à la rue Fin.

Informations pratiques

- Permanence Logement : lundi de 17h à 19h
- Permanence Conseil Rénovation : jeudi de 9h à 12h
- Permanence Accueil : lundi et jeudi de 13 h30 à 15h

Permanences :

- Rue Colonne, 1
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.58.34

Coordonnées :

- Rue Ransfort, 61
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.33.03
Fax : 02/410.59.98
- E-mail : la-rue@skynet.be

9.3 S.C.R.L. "Le Logement Molenbeekois"

Informations pratiques

- Guichet d'accueil : ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h
- Parvis Saint-Jean-Baptiste, 27
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.03.72
Fax : 02/414.02.63
- E-mail : claude.magotteaux@skynet.be

La Société Coopérative à Responsabilité Limitée "Le Logement Molenbeekois" est une des sociétés immobilières de service public (S.I.S.P.) de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle gère un parc locatif constitué de plus de 3000 logements sociaux situés dans différents quartiers de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Les missions du Logement Molenbeekois consistent à :

- procéder à la location des logements conformément aux règles fixées par la législation. Les personnes faisant appel à la société de logement social sont inscrites sur une liste d'attente fonctionnant avec des titres de priorité légaux,
- assumer la gestion technique du patrimoine : entretien des logements et de leurs équipements,
- veiller à l'extension et à l'amélioration du parc locatif (rénovation de logements), essentiellement au moyen des budgets régionaux affectés aux investissements immobiliers dans le secteur du logement social,
- développer un dispositif d'accompagnement social des usagers en partenariat avec des acteurs spécialisés, notamment avec le C.P.A.S.

9.4 Maison de Quartier Bonnevie

Informations pratiques

- Permanences logement :
mardi de 14h à 18h et jeudi de 9h à 12h.
- Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.76.31
Fax : 02/411.80.33
- E-mail : bonnevie@skynet.be
Site Internet : <http://bonnevie.vgc.be>

La Maison de Quartier Bonnevie a pour objectif d'améliorer les conditions d'habitat dans le quartier situé entre la chaussée de Gand, la rue Piers, le boulevard Léopold II et le canal.

Des permanences logement sont organisées pour aider les demandeurs à chercher un logement, les informer sur les baux, droits et devoirs des propriétaires et locataires, pour aider les personnes à s'inscrire dans une société de logements sociaux, à faire une demande d'allocation déménagement - installation.

Des informations sur les projets de rénovation du quartier sont données, notamment par la diffusion tous les deux mois du Journal de Quartier. Des procédures participatives sont également proposées afin que les citoyens puissent faire entendre leur voix.

9.5 Agence Immobilière Sociale - La MAIS A.S.B.L.

L'Agence Immobilière Sociale de Molenbeek, "La MAIS A.S.B.L.", gère des biens immobiliers privés qu'elle loue à titre social aux personnes qui ont peu de revenus, dont les usagers du C.P.A.S. Pour les candidats-locataires, l'association fonctionne avec un système de liste d'attente. Pour s'inscrire, il est nécessaire de constituer un dossier contenant des papiers d'identité, la composition de ménage, les preuves de revenus, ainsi que d'autres documents comme un préavis du propriétaire ou un arrêté de fermeture du logement.

L'Agence Immobilière Sociale prend à charge l'entièreté de la gestion locative des biens (recherche des locataires, paiement systématique du loyer, bon entretien du bien, etc.) et conseille les propriétaires dans leurs travaux d'aménagement et pour des primes à la rénovation.

Informations pratiques

- Rue de l'Escaut, 62
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/427.27.01
Fax : 02/427.27.02
- E-mail : aismolenbeek@yahoo.fr

9.6 Origine et Habitat : mode d'emploi

"Origine et Habitat : mode d'emploi", anciennement appelé PASSH (Programme pour l'Amélioration de la Sécurité et la Salubrité de l'Habitat) aide et conseille les locataires et propriétaires en matière de salubrité de l'habitat, prévention des accidents dus au monoxyde de carbone, humidité, problèmes de chauffage, fuite de gaz, etc. Un agent de prévention informe les personnes de manière individuelle ou collective lors de permanences ou de visites techniques à domicile.

Informations pratiques

- Rue de la Colonne, 54
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. général : 02/412.47.05
GSM : 0475/20.63.17
- E-mail : jcdupont@skynet.be



10. Aide en nature

10.1 A Vos Services

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h
- Paiement des prestations au moyen de titres-services d'une valeur de €6,70 de l'heure (déductibles fiscalement)
- Place de la Minoterie, 10
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.56.76 ou 02/412.56.77
Fax : 02/412.56.96
- E-mail : info@avs-tud.be
Site Internet : www.avs-tud.be

"A Vos Services" est une entreprise titres-services qui propose les services d'aides ménagère(s). Ceux(lles)-ci se rendent au domicile des particuliers pour effectuer différentes tâches ménagères : entretien du logement, nettoyage des vitres, lessive, repassage, petits travaux de couture, préparation de repas ou même courses ménagères.

"A Vos Services" gère également une centrale de repassage : les personnes intéressées apportent leur linge propre et le récupèrent 48h plus tard repassé.

Les travailleurs, compétents et formés aux tâches ménagères, sont déclarés et assurés dans le cadre de leur mission. L'opérateur titres-services offre ainsi des emplois durables, avec

un contrat à durée indéterminée et des conditions de travail qui respectent autant le travailleur que le client.

"A Vos Services" est un projet commun de la Mission locale de Molenbeek, du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean et du Centre d'entreprises de Molenbeek. Il est soutenu par la Région bruxelloise et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean comme projet-pilote dans le cadre du Contrat pour l'Economie et l'Emploi.

10.2 Snijboontje

Du lundi au vendredi, le Restaurant Social Snijboontje offre, à bas prix, des menus équilibrés composés d'un potage, un plat principal, un dessert et une boisson (café, thé ou verre de lait). Le mardi après-midi, des animations sont organisées : fêtes d'anniversaire des usagers, chants, projection d'une vidéo... Le restaurant permet à des personnes isolées et à faibles revenus de se créer un réseau social.

Le Centre d'aide alimentaire Snijboontje Bis distribue, du lundi au vendredi, des colis alimentaires pour les personnes envoyées par le C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean.

Informations pratiques

Le Restaurant Social Snijboontje

- Ouvert du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30 - Menu à €2,5
- Rue d'Ostende, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/410.85.27
- E-mail : snijboontje@skynet.be

Le Centre d'aide alimentaire Snijboontje Bis

- Distribution des colis du lundi au vendredi de 14h30 à 16h
- Permanences sociales :
lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30
- Rue de Menin, 55
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/410.28.15
- E-mail : snijboontje.bis@skynet.be

10.3 Restaurant "Les Uns et les Autres"

"Les Uns et les Autres" est un restaurant social ouvert à tous. Il poursuit un triple objectif :

- l'insertion socioprofessionnelle de personnes engagées dans le cadre de l'article 60, §7, en tant que commis de salle et de cuisine,
- une alimentation saine et accessible à tous, selon les revenus du client,
- la rencontre conviviale dans un espace qui mélange les publics du point de vue socioéconomique, culturel, générationnel...

Les menus se composent d'une entrée, d'un plat et d'un dessert. L'eau est gratuite. Afin de satisfaire tous nos clients, la viande servie est halal.

Informations pratiques

- Menu à €7 pour les travailleurs (carte de soutien: 6 repas + 1 gratuit); €3,5 pour les étudiants, demandeurs d'emploi, pensionnés et personnes engagées dans le cadre de l'article 60, §7 ; et €2,5 pour les personnes Omnio (ex-VIPO) ou du C.P.A.S. Gratuit pour les enfants de 0 à 4 ans ; €1,5 pour ceux de 4 à 12 ans ; maximum 2 enfants par adulte payant.
- Service traiteur à la demande
- Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 14h
- Rue du Comte de Flandre, 13
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.09.60
Fax : 02/410.92.14.
- E-mail : lesunsetlesautres@skynet.be
Site Internet : www.users.skynet.be/restosocial

10.4 Oxfam-Solidarité

Informations pratiques

Oxfam-Solidarité

- Rue des Quatre Vents, 60
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/501.67.14
- E-mail : oxfamsol@oxfamsol.be
- Site Internet : www.oxfamsol.be/shops

Magasin Seconde main :

Oxfam-Solidarité Beekant

- Ouvert du lundi au samedi de 10h à 18h
- Rue Dubois-Thorn, 105
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/413.00.55

Magasin Informatique

- Ouvert du mardi au samedi de 10h à 18h.
- Chaussée d'Ixelles, 252
1050 Ixelles
Tél. : 02/647.48.51

Comme son nom l'indique, Oxfam-Solidarité lutte pour la solidarité et l'égalité entre les peuples. Le secteur de seconde main occupe une place importante au sein de l'association. Ce secteur réalise, grâce à ses 38 magasins de seconde main en Belgique, des activités de récupération et de revalorisation de produits comme le textile, les livres et l'informatique. Les objectifs de la seconde main sont sociaux - en offrant la resocialisation par le travail à une centaine de personnes dans le pays -, environnementaux - en luttant contre la surconsommation et le gaspillage -, et de solidarité - en permettant de financer des projets dans les pays en voie de développement. Par ailleurs, les activités de seconde main permettent à des personnes ou à des associations avec des moyens financiers limités de trouver dans les magasins d'Oxfam-Solidarité des produits de qualité à bas prix.

11. Conclusion

Comme le lecteur a pu le constater tout au long de la brochure, le C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean est *en évolution constante*. Un exemple parmi d'autres est la création de l'Ombuds, premier service de médiation créé dans un C.P.A.S. en Belgique, ou encore le développement de la politique d'insertion socioprofessionnelle.

Le C.P.A.S. espère que, grâce à cette brochure, le lecteur arrivera à mieux *s'orienter parmi l'offre sociale disponible* à Molenbeek-Saint-Jean. Comme expliqué précédemment, de nombreux services et associations qui ne sont pas mentionnés dans la brochure travaillent également activement à *l'amélioration de la vie* des citoyens de Molenbeek.



Index

Mots clés	Rubriques	Pages
Activités socioculturelles	5.3 Centre de rencontre Marie-José	24
	6.3 La Goutte d'Huile	27
	6.4 Notre Coin de Quartier	28
	6.5 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	28
	6.6 CLES - Maisons de Quartier	29
	7.8 JES	35
	8.4 Randstad	39
	8.5 De Vaartkapoen	40
	8.7 SAMPA	41
	8.8 Centre Régional d'Intégration Foyer - Intégration des étrangers	41
	8.10 Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif	42
	8.13 Maison des Cultures et de la Cohésion sociale	43
10.2 Snijboontje	49	
Aide administrative	8.1 Solidarité Savoir	38
	8.2 La Porte Verte	39
	8.3 Caritas Molenbeek	39
	8.5 De Vaartkapoen	40
	8.6 Archipel - Welkom	40
	8.9 Bureau d'Aide à l'écriture	42
Aide à domicile	5.2 Aide aux familles et aux personnes âgées	23
	8.4 Randstad	39
	10.1 A Vos Services	48
Aide à l'écriture	8.9 Bureau d'Aide à l'écriture	42
Aide financière du C.P.A.S.	3.1 Revenu d'intégration	8
	3.2 Aide sociale équivalente	9
	3.3 Montants des aides	9
	3.4 Procédure de demande d'aide (financière) auprès du C.P.A.S.	10
Aide psychosociale	4.4.1. Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean	18
	4.4.2. D'Ici et d'Ailleurs	19
	4.6 Le Pont	20
	8.1 Solidarité Savoir	38
	8.2 La Porte Verte	39
	8.3 Caritas Molenbeek	39
	8.6 Archipel - Welkom	40
	8.7 SAMPA	41
Aide sociale	8.1 Solidarité Savoir	38
	8.2 La Porte Verte	39
	8.3 Caritas Molenbeek	39
	8.4 Randstad	39

Mots clés	Rubriques	Pages
	8.5 De Vaartkapoen	40
	8.6 Archipel - Welkom	40
	9.3 S.C.R.L. "Le Logement Molenbeekois" + Voir les services du C.P.A.S. sous "C.P.A.S. : services du C.P.A.S."	46
Article 60, §7	7.1 Molenbeek Job Info	30
Assistant social	2.3 Service social général	6
Carte médicale	4.1 Carte médicale	12
Classes vertes	6.5 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	28
	8.10 Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif	42
Centre de vacances	6.5 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	28
Centres et maisons médicaux	4.2.1. Maison médicale du Vieux Molenbeek	13
	4.2.2. La Médicale Avicenne	13
	4.2.3. Norman Bethune	14
	4.2.4. De Brug - La Passerelle	14
	4.2.5. Le Renfort	15
	4.2.6. Le Maritime	15
	4.2.7. Centre médical "Fulton"	15
	4.2.8. Centre médical "Delaunoy"	16
	4.2.9. Centre médical de Molenbeek	16
	4.2.10. Dental Clinics	16
	4.2.11. Foyer - Centre de soins prénatals	16
	4.2.12. Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	17
	4.2.13. Centre dentaire du Karreveld	17
	4.2.14. Médinuit	17
Consultations pour enfants	4.8 Office de la Naissance et de l'Enfance	21
Consultations prénatales	4.2.11. Foyer - Centre de soins prénatals	16
	4.8 Office de la Naissance et de l'Enfance	21
Contraception	4.7 Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes	20
Cours de français ou d'alphabétisation	6.6 CLES - Maisons de Quartier	29
	7.1 Molenbeek Job Info	30
	7.3 Molenbeek Formation	32
	7.4 Lire et Ecrire	32
	7.9 Le Piment	36

Index

Mots clés	Rubriques	Pages
	8.2 La Porte Verte	39
	8.7 SAMPA	41
	9.2 La Rue	45
C.P.A.S. : aide financière	3.1 Revenu d'intégration	8
	3.2 Aide sociale équivalente	9
	3.3 Montants des aides	9
	3.4 Procédure de demande d'aide (financière) auprès du C.P.A.S.	10
C.P.A.S. : composition du conseil	2.2 Le Conseil de l'Action Sociale	5
C.P.A.S. : fonctionnement	2.2 Le Conseil de l'Action Sociale	5
C.P.A.S. : qu'est-ce qu'un C.P.A.S. ?	2.1 Missions	4
C.P.A.S. : services du C.P.A.S	2.3 Service social général	6
	2.4 Service ombuds	7
	3.5 Médiation de dettes	10
	4.1 Carte médicale	12
	4.3 Aide médicale urgente	18
	5.1 Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"	22
	5.2 Aide aux familles et aux personnes âgées	23
	5.3 Centre de rencontre Marie-José	24
	6.1 Cap JIM	26
	7.1 Molenbeek Job Info	30
	8.9 Bureau d'Aide à l'écriture	42
	8.10 Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif	42
	8.11 Espaces Informatiques	43
	9.1 Maison d'accueil "Le Relais"	44
Dentistes	4.2.2. La Médicale Avicenne	13
	4.2.3. Norman Bethune	14
	4.2.4. De Brug - La Passerelle	14
	4.2.6. Le Maritime	15
	4.2.7. Centre médical "Fulton"	15
	4.2.8. Centre médical "Delaunoy"	16
	4.2.9. Centre médical de Molenbeek	16
	4.2.10. Dental Clinics	16
	4.2.12. Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	17
	4.2.13. Centre dentaire du Karreveld	17
Dettes	3.5 Médiation de dettes	10
	4.4.1. Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean	18
	8.3 Caritas Molenbeek	39
Drogues	4.5 Antenne du projet LAMA	19
	4.6 Le Pont	20

Mots clés	Rubriques	Pages
Ecole des devoirs	6.3 La Goutte d'Huile	27
	6.4 Notre Coin de Quartier	28
	6.6 CLES - Maisons de Quartier	29
	9.2 La Rue	45
Ecriture	8.9 Bureau d'Aide à l'écriture	42
Emploi	6.1 Cap JIM	26
	6.2 L'Oranger	27
	6.6 CLES - Maisons de Quartier	29
	7.1 Molenbeek Job Info	30
	7.2 Mission Locale de Molenbeek	31
	7.6 Centre Régional d'Intégration Foyer - Formation	34
	7.8 JES	35
	7.9 Le Piment	36
	7.10 Agence Locale pour l'Emploi	36
	7.11 Actiris - Antenne et Espace Ressources Emploi	37
	7.12 Guichet d'Economie Locale de Molenbeek	37
	8.7 SAMPA	41
	10.3 Restaurant "Les Uns et les Autres"	49
Endettement	3.5 Médiation de dettes	10
	4.4.1. Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean	18
	8.3 Caritas Molenbeek	39
Enfants	4.8 Office de la Naissance et de l'Enfance	21
	6.2 L'Oranger	27
	6.3 La Goutte d'Huile	27
	6.4 Notre Coin de Quartier	28
	6.5 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	28
	6.6 CLES - Maisons de Quartier	29
	8.2 La Porte Verte	39
	8.5 De Vaartkapoen	40
	8.8 Centre Régional d'Intégration Foyer - Intégration des étrangers	41
	8.10 Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif	42
	8.12 Molenbeek-CLES-Sport	43
Entreprises : création d'entreprises	7.12 Guichet d'Economie Locale de Molenbeek	37
Etrangers : intégration	4.4.2. D'Ici et d'Ailleurs	19
	7.4 Lire et Ecrire	32
	8.1 Solidarité Savoir	38
	8.6 Archipel - Welkom	40
	8.7 SAMPA	41
	8.8 Centre Régional d'Intégration Foyer - Intégration des étrangers	41

Index

Mots clés	Rubriques	Pages	
Femmes	4.7	Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes	20
	4.8	Office de la Naissance et de l'Enfance	21
	6.6	CLES - Maisons de Quartier	29
	8.5	De Vaartkapoen	40
	9.2	La Rue	45
Formations	4.5	Antenne du projet LAMA	19
	6.1	Cap JIM	26
	6.6	CLES - Maisons de Quartier	29
	7.1	Molenbeek Job Info	30
	7.2	Mission Locale de Molenbeek	31
	7.3	Molenbeek Formation	32
	7.4	Lire et Ecrire	32
	7.5	Centre de Formation Bonnevie	33
	7.6	Centre Régional d'Intégration Foyer - Formation	34
	7.7	Formation Insertion Jeunes	34
	7.8	JES	35
	7.9	Le Piment	36
	7.12	Guichet d'Economie Locale de Molenbeek	37
	8.2	La Porte Verte	39
8.7	SAMPA	41	
8.8	Centre Régional d'Intégration Foyer - Intégration des étrangers	41	
8.10	Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif	42	
8.11	Espaces Informatiques	43	
10.3	Restaurant "Les Uns et les Autres"	49	
Frais médicaux	4.1	Carte médicale	12
	4.3	Aide médicale urgente	18
Gynécologie	4.2.7.	Centre médical "Fulton"	15
	4.2.8.	Centre médical "Delaunoy"	16
	4.2.11.	Foyer - Centre de soins prénatals	16
	4.7	Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes	20
Homes pour personnes âgées	5.1	Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"	22
	5.4	Infor-Homes et Home Info	25
Illégaux	4.3	Aide médicale urgente	18
Informatique	7.6	Centre Régional d'Intégration Foyer - Formation	34
	7.7	Formation Insertion Jeunes	34
	7.9	Le Piment	36
	8.10	Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif	42
	8.11	Espaces informatiques	43
10.4	Oxfam-Solidarité	50	
Jeunes	6.1	Cap JIM	26
	6.2	L'Oranger	27
	6.3	La Goutte d'Huile	27

Mots clés	Rubriques	Pages	
	6.4	Notre Coin de Quartier	28
	6.5	Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	28
	6.6	CLES - Maisons de Quartier	29
	7.6	Centre Régional d'Intégration Foyer - Formation	34
	7.7	Formation Insertion Jeunes	34
	7.8	JES	35
	8.8	Centre Régional d'Intégration Foyer - Intégration des étrangers	41
	8.12	Molenbeek-CLES-Sport	43
Kinésithérapeutes	4.2.1.	Maison médicale du Vieux Molenbeek	13
	4.2.2.	La Médicale Avicenne	13
	4.2.3.	Norman Bethune	14
	4.2.4.	De Brug - La Passerelle	14
	4.2.6.	Le Maritime	15
4.2.8.	Centre médical "Delaunoy"	16	
Logement	6.6	CLES - Maisons de Quartier	29
	9.1	Maison d'accueil "Le Relais"	44
	9.2	La Rue	45
	9.3	S.C.R.L. "Le Logement Molenbeekois"	46
	9.4	Maison de Quartier Bonnevie	46
	9.5	Agence Immobilière Sociale - La MAIS A.S.B.L.	47
9.6	Origine et Habitat : mode d'emploi	47	
Logopédie	4.4.1.	Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean	18
	4.4.2.	D'Ici et d'Ailleurs	19
Lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté	4.6	Le Pont	20
	6.3	La Goutte d'Huile	27
	6.4	Notre Coin de Quartier	28
	6.5	Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	28
	6.6	CLES - Maisons de Quartier	29
	8.2	La Porte Verte	39
	8.7	SAMPA	41
	8.12	Molenbeek-CLES-Sport	43
Maison d'accueil	9.1	Maison d'accueil "Le Relais"	44
Maisons de quartier	6.6	CLES - Maisons de Quartier	29
	9.4	Maison de Quartier Bonnevie	46
Maisons de repos	5.1	Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"	22
	5.4	Infor-Homes et Home Info	25
Maisons et centres médicaux	4.2.1.	Maison médicale du Vieux Molenbeek	13
	4.2.2.	La Médicale Avicenne	13
	4.2.3.	Norman Bethune	14
	4.2.4.	De Brug - La Passerelle	14

Index

Mots clés	Rubriques	Pages
	4.2.5. Le Renfort	15
	4.2.6. Le Maritime	15
	4.2.7. Centre médical "Fulton"	15
	4.2.8. Centre médical "Delaunoy"	16
	4.2.9. Centre médical de Molenbeek	16
	4.2.10. Dental Clinics	16
	4.2.11. Foyer – Centre de soins prénatals	16
	4.2.12. Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	17
	4.2.13. Centre dentaire du Karreveld	17
	4.2.14. Médinuit	17
Médecins	4.2.1. Maison médicale du Vieux Molenbeek	13
	4.2.2. La Médicale Avicenne	13
	4.2.3. Norman Bethune	14
	4.2.4. De Brug – La Passerelle	14
	4.2.5. Le Renfort	15
	4.2.6. Le Maritime	15
	4.2.7. Centre médical "Fulton"	15
	4.2.8. Centre médical "Delaunoy"	16
	4.2.9. Centre médical de Molenbeek	16
	4.2.11. Foyer – Centre de soins prénatals	16
	4.2.12. Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	17
	4.2.14. Médinuit	17
	4.7. Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes	20
Médiation : service ombuds	2.4. Service ombuds	7
Mise à l'emploi	6.1. Cap JIM	26
	6.2. L'Oranger	27
	6.6. CLES - Maisons de Quartier	29
	7.1. Molenbeek Job Info	30
	7.2. Mission Locale de Molenbeek	31
	7.6. Centre Régional d'Intégration Foyer - Formation	34
	7.8. JES	35
	7.9. Le Piment	36
	7.10. Agence Locale pour l'Emploi	36
	7.11. Actiris - Antenne et Espace Ressources Emploi	37
	7.12. Guichet d'Economie Locale de Molenbeek	37
	8.7. SAMPA	41
	10.3. Restaurant "Les Uns et les Autres"	49
Ombuds	2.4. Service ombuds	7
Parents	4.7. Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes	20
	4.8. Office de la Naissance et de l'Enfance	21
	6.2. L'Oranger	27
	8.8. Centre Régional d'Intégration Foyer - Intégration des étrangers	41

Mots clés	Rubriques	Pages
Plaintes	2.4. Service ombuds	7
	3.4. Procédure de demande d'aide (financière) auprès du C.P.A.S.	10
Planning familial	4.7. Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes	20
Primo-Arrivants	8.6. Archipel - Welkom	40
	8.7. SAMPA	41
Rencontre de personnes âgées	5.3. Centre de rencontre Marie-José	24
	8.4. Randstad	39
Repas	5.2. Aide aux familles et aux personnes âgées	23
	5.3. Centre de rencontre Marie-José	24
	8.4. Randstad	39
	8.5. De Vaartkapoen	40
	10.1. A Vos Services	48
	10.2. Snijboontje	49
	10.3. Restaurant "Les Uns et les Autres"	49
Santé mentale	4.4.1. Centre de Guidance de Molenbeek-Saint-Jean	18
	4.4.2. D'Ici et d'Ailleurs	19
Seconde main	10.4. Oxfam-Solidarité	50
Service social	2.3. Service social général	6
	3.4. Procédure de demande d'aide (financière) auprès du C.P.A.S.	10
	8.1. Solidarité Savoir	38
	8.2. La Porte Verte	39
	8.3. Caritas Molenbeek	39
	8.4. Randstad	39
	8.5. De Vaartkapoen	40
	8.6. Archipel - Welkom	40
Soins médicaux	4.2.1. Maison médicale du Vieux Molenbeek	13
	4.2.2. La Médicale Avicenne	13
	4.2.3. Norman Bethune	14
	4.2.4. De Brug – La Passerelle	14
	4.2.5. Le Renfort	15
	4.2.6. Le Maritime	15
	4.2.7. Centre médical "Fulton"	15
	4.2.8. Centre médical "Delaunoy"	16
	4.2.9. Centre médical de Molenbeek	16
	4.2.11. Foyer – Centre de soins prénatals	16
	4.2.12. Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	17
	4.2.14. Médinuit	17
	4.7. Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes	20

Index

Mots clés	Rubriques	Pages
Soutien scolaire	6.3 La Goutte d'Huile	27
	6.4 Notre Coin de Quartier	28
	6.6 CLES - Maisons de Quartier	29
	9.2 La Rue	45
Sport	8.5 De Vaartkapoen	40
	8.10 Cellule de l'Epanouissement social, culturel et sportif	42
	8.12 Molenbeek-CLES-Sport	43
Toxicomanie : soutien	4.5 Antenne du projet LAMA	19
	4.6 Le Pont	20

Notes

Glossaire :

ALE : Agence locale pour l'Emploi
 AMU : Aide médicale urgente
 A.S.B.L. : Association sans but lucratif
 CLES : Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale
 COCOF : Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
 COCOM : Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale
 C.P.A.S. : Centre Public d'Action Sociale
 G.E.L. : Guichet d'Economie Locale
 INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité
 ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance
 PTP : Programme de Transition Professionnelle
 SAMPA : Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants
 S.C.R.L. : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Coordonnées générales du C.P.A.S. :

Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
 1080 Molenbeek-Saint-Jean
 Tél. : 02/412.53.11 - Fax : 02/412.53.53



Coordonnées générales du C.P.A.S.:
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.53.11 - Fax : 02/412.53.53

Editeur responsable :
Christian MAGERUS
Président du C.P.A.S. de Molenbeek-Saint-Jean
Brochure éditée en janvier 2008